



# DELIBERATION N°038.CS.2024

## COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 MARS 2024

### COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

Le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES, D'EQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIEVRE (SIEEEN), régulièrement convoqué le vendredi 8 mars 2024 s'est réuni à Moulins-Engilbert, le samedi 16 mars 2024 à 9 heures sous la présidence de Monsieur Guy HOURCABIE, Président, le quorum ayant été constaté.

#### Compétence Générale

**Présents :** Monique BERNARD (2), Eric LALOY (2), Thierry GUYOT, Jean-Michel FORGET (2), Martine BATAILLON (2), Jacky SCHOLLER (2), Françoise BENAS, Julien JOUHANNEAU (2), Jean-Louis DURET, Martine SIMONNET, Guy HOURCABIE (2), Gérard LORIOT, Jean GARCON, René BONNEAU (2), Michel CHATEAU (2), Jean-Claude REBOULLOT (2), Robert VINCENT (2), Eric COTTIN, Pierre LANDURIER (2), Serge DUCREUZOT (2), Pascal RENARD (2), Guy GRAFEUILLE (2), Bertrand COUTURIER (2), Eric CLAVEL, Jacques PINAULT, Fernand BARBOSA (2), Léonard JAILLOT, Roger BUTEAU, Alain MORIZOT, Fabienne PELLE, Sylvie DE QUATREBARBES, René BLANCHOT (2), Marie- Michel MULOT, Hervé GARCON (2), Jean-Marie MONNETTE (2), Bernard SOULAT, Patrick TOLLET, Jean-Marie FOREST, Philippe MARTIN (2), Jean-Michel AGEZ, Isabelle BONNICEL, Jean-Luc BLANDIN, Olivier CROUZET, Gilles CHATILLON, Véronique BUTTIKOFER, Matthieu GABET.

**Excusés :** Jean DELEUME, Guy VADROT (2), Jean MUELLE, Denis BONDOUX, Stéphanie OUVRY (2), Yves GIRARDOT, Patrick FAURE (2), Florine DUVERNOY, Gilles NOEL (2), Mahamadou SANGARE, Walid GHESSAB, Franck BARTHELEMY, Jean-Paul CLOUET, Anthony DEMAY, Jean-Pierre LEROY, Nicolas BOURDOUNE (2), Blandine DELAPORTE, Wilfried SEJEAU, Jérôme MALUS, Jean-Charles ROCHARD, Denise FOUCAULT, Francine HOUDIN, Augustin JANKECH, Régine ROY, Jean-Philippe ROBIN (2), Michel RIGAUD, Christophe MORIZOT, Jocelyne VERNAUX, Didier LEPAUL, Jean-Claude CHARRET, Hervé BOURGEOIS, André GUYOLLOT, Fabrice BERGER, Roland VALLOT, Abdo MOUNIR, Laurent FONGARO, Luc FARAUT, Laurent LEBOUILLE, Bruno MOTYKA, Brigitte PICQ, Charlotte RIGAUDEAU, Gilles TEXIER, Céline DAGONNEAU.

**Secrétaire de séance :** M. Guy Grafeuille

COMPETENCES	NBRE DE VOIX	NBRE EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS
CLE	34	34	18	24
EP	25	25	13	15
DM	15	15	8	8
GAZ	9	8	5	5
RESEAUX DE CHALEUR	5	5	3	1
CEP	10	10	6	7
SITEC	10	9	5	4
IRVE	9	7	4	3
GENERALE	117	113	57	67

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la note explicative de synthèse relative aux comptes financiers uniques 2023

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL,**

**DECIDE :**

**-D'ADOPTER** la présentation des comptes financiers uniques 2024 du budget principal énergie ainsi que les budgets annexes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,

Fait à Nevers, le 16 mars 2024

Le Président du SIBEFEN

Guy HOUROUBIE



Résultat des votes

Nombre de voix :	117
En exercice :	113
Présents ou représentés	67
Votants :	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE****OBJET**

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

**PRESENTATION DU DOSSIER**

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- ✓ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- ✓ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services du syndicat et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'ensemble correspond à la mise en œuvre des diverses compétences selon les différents plans de compte en vigueur à ce jour :

- **Budget principal énergies** : plan de comptes M57 (Electrification rurale et IRVE soumis à TVA).
- **Budget annexe déchets ménagers** : plan de comptes M57.
- **Budget annexe prestations de service** : plan de compte M4.
- **Budget principal régie de chaleur** : plan de compte M41.

Les 2 derniers budgets sont par ailleurs assujettis au régime de TVA.

Ce budget retrace principalement les dépenses et les recettes de nos activités liées au secteur des énergies dont celle historique relative aux réseaux qu'il s'agisse de ceux de la distribution publique d'électricité et de ceux de l'éclairage public mais également tout le domaine lié à la maîtrise de l'énergie et depuis 2017 la compétence informatique dénommée Pack Services.

Il abrite, à travers l'exercice de ces compétences transférées, l'essentiel des fonctions supports : direction, secrétariat général, comptabilité, finances, commande publique, ressources humaines, communication, les missions de contrôle des concessions, les activités exercées dans le cadre de chargé de missions, les services techniques de maîtrise d'œuvre des réseaux, de cartographie, ainsi que le dispositif des conseillers en énergie partagée et la planification énergétique territoriale.

## I – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation prennent en compte les crédits employés au 31 décembre 2023, augmentés des charges et produits rattachés à l'exercice 2023.

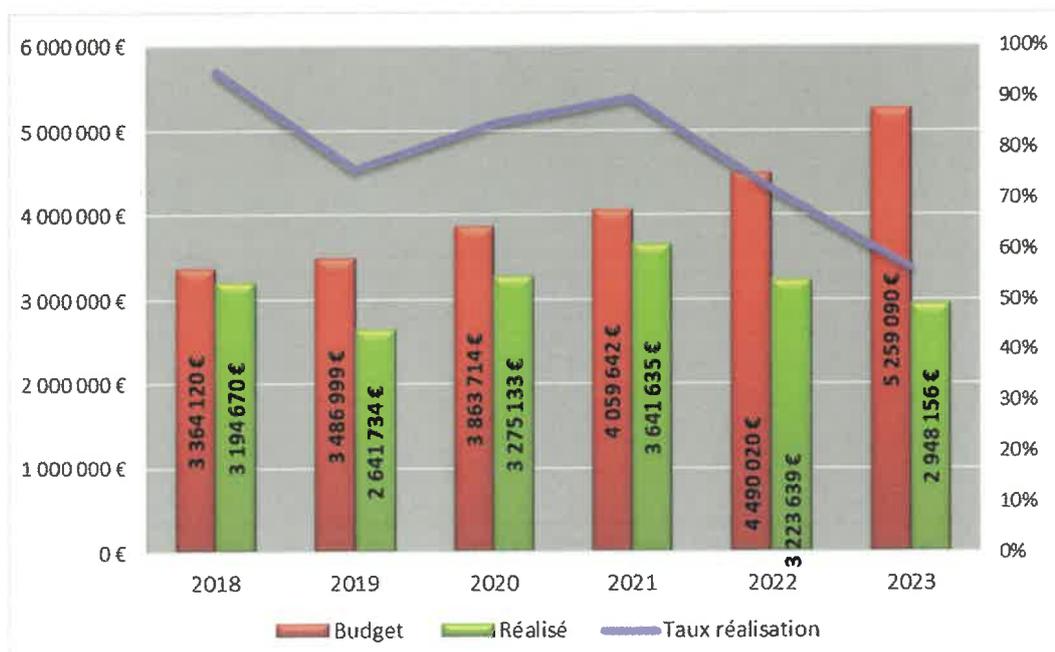
### I-1 DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles avec les rattachements s'élèvent à 8 949 635 € / 8 626 297 € (\*). Taux de réalisation de 79 % par rapport aux prévisions budgétaires contre 86 % en 2022.

#### I-1-A FRAIS ADMINISTRATION GENERAL (chapitre 011)

Les charges générales 2 948 156 € / 3 223 639 € ont été réalisées à hauteur de 56 %. Elles sont en baisse de 9 % soit 275 483 € du fait principalement à :

- Electricité d'éclairage public pour -454 k€
- Fournitures de voirie (lampes...) pour +27 k€
- Entretien des véhicules pour +28 k€
- La maintenance des logiciels métiers +37 k€

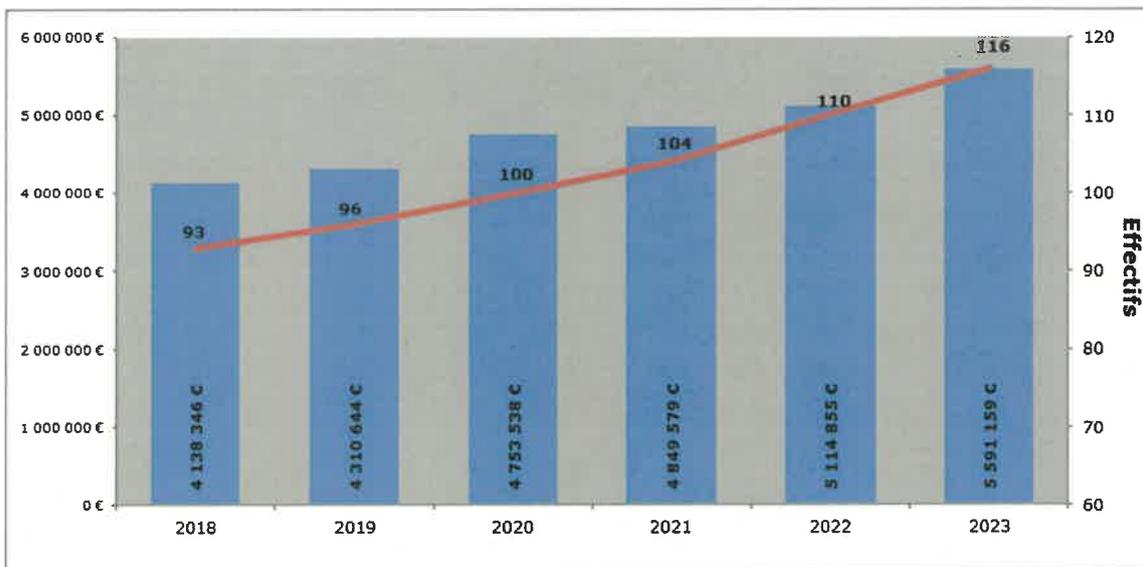


(\*): année 2022 par rapport à 2021

### I-1-B CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Le chapitre 012 retrace les traitements de l'ensemble des agents du Syndicat pour un total de 5 591 159 € / 5 144 855 €. Les dépenses de personnel sont en hausse de 9 % pour un effectif moyen de 116 agents (110 en 2022).

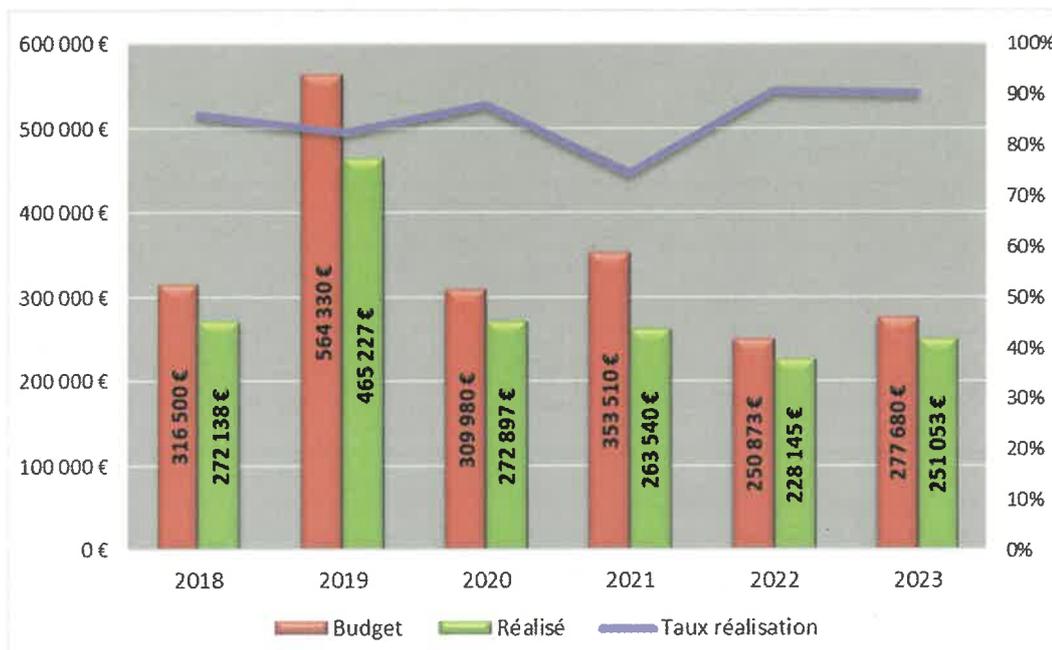
Les dépenses concernant les autres budgets ont été affectées à ceux-ci en fin d'année pour un montant de 1 452 519 € soit une dépense nette pour le budget principal de 4 138 640 €.



### I-1-C AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

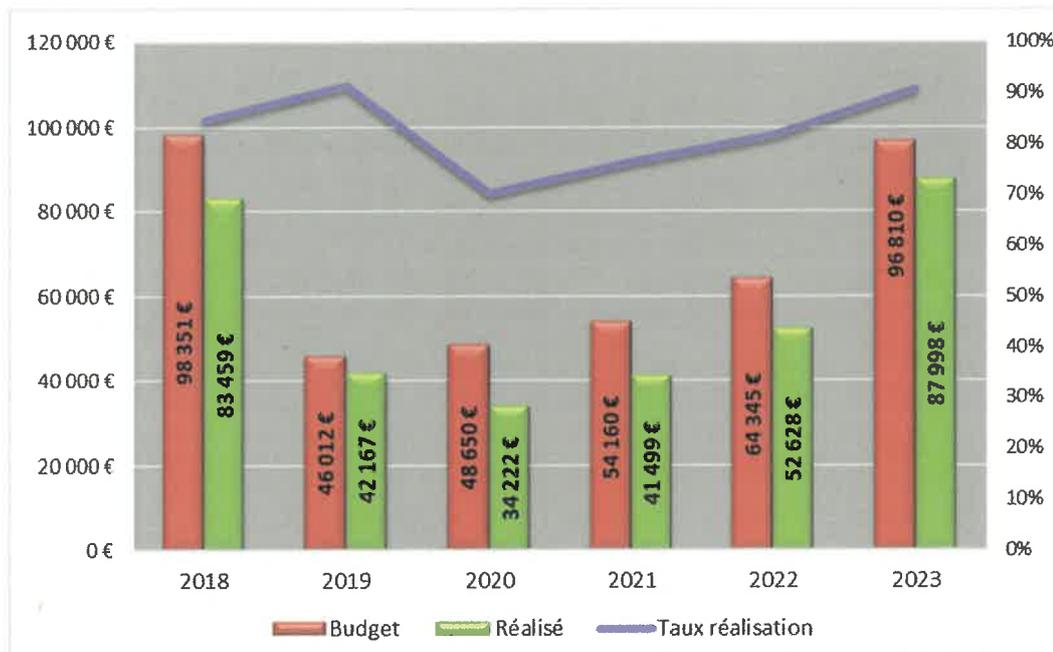
Elles intègrent le versement des subventions aux collectivités et aux associations et elles s'élèvent à 251 053 € contre 228 145 € en 2022. Elles sont essentiellement composées par :

- Les indemnités versées aux élus pour 50 k€
- La mise à disposition de 0.5 ETP à l'ALEC pour 43 k€
- Le versement FNAME et FSL pour 60 k€
- La subvention à Electricien sans frontières pour 10 k€



### I-1-D CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières (remboursement des intérêts de la dette) s'élevaient à 87 998 € / 52 628 € et sont en hausse de 67 %. Cette augmentation est liée au démarrage du remboursement des nouveaux emprunts ayant des taux d'intérêts plus importants.



### I-1-E CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles ont enregistré des opérations pour un montant de 71 269 € / 7 355 €. Elles concernent essentiellement des annulations de titre d'années antérieures.

### I-1-F OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)

Les dotations aux amortissements (immobilisations et subventions versées) se sont élevées à 1 174 662 € contre 880 287 €. Elles prennent en compte les biens intégrés à l'inventaire patrimonial et fluctuent d'une année à l'autre avec les sorties de biens amortis.

**Le total de nos dépenses de fonctionnement en 2023 s'élève à 10 124 298 € contre 9 506 908 € en 2022 (+6%) et s'inscrit en deçà de notre prévision budgétaire établie à 12 550 958 € (hors chapitre 023) soit un taux de réalisation de 81 %.**

## I-2 RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes réelles avec le rattachement des produits liés à la taxe sur les consommations finales d'électricité et aux participations communales s'élevaient à 12 949 152 € contre 13 232 754 € en 2022.

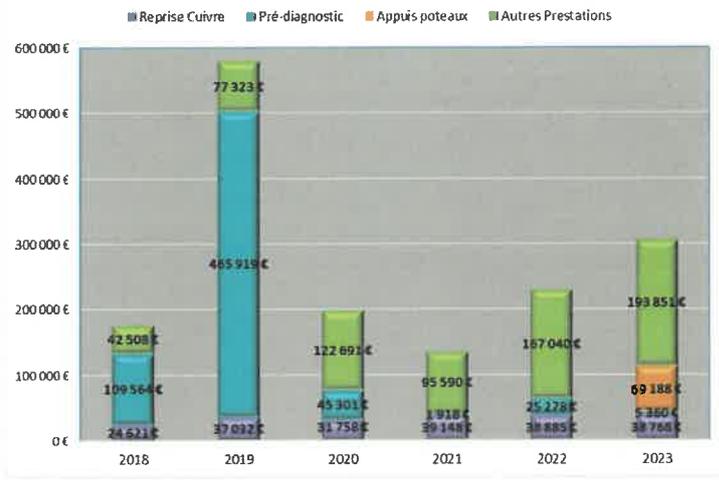
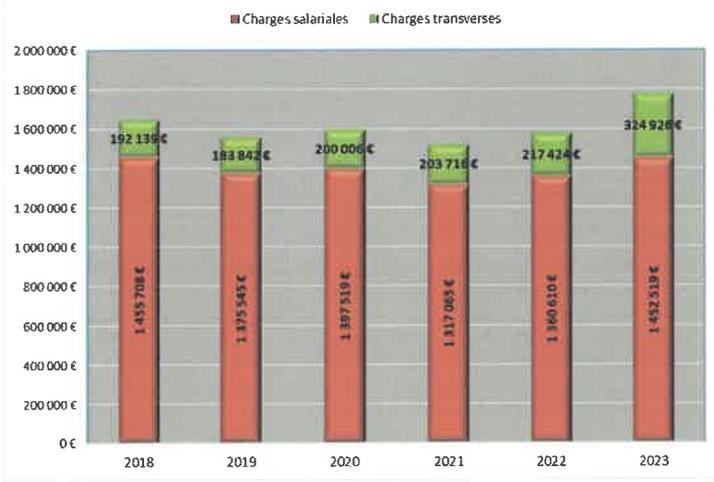
### I-2-A ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013)

Ce chapitre s'élève à 207 457 € / 182 696 € et intègre :

- La part agent des tickets restaurant pour 77 309 € / 76 966 €
- Les remboursements des indemnités journalières (arrêt de travail) pour 86 672 € / 64 742 €
- La contrepartie de la convention de mise à disposition de 0.5 ETP à l'ALEC pour 43 477 € / 40 988 €.

### I-2-B PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)

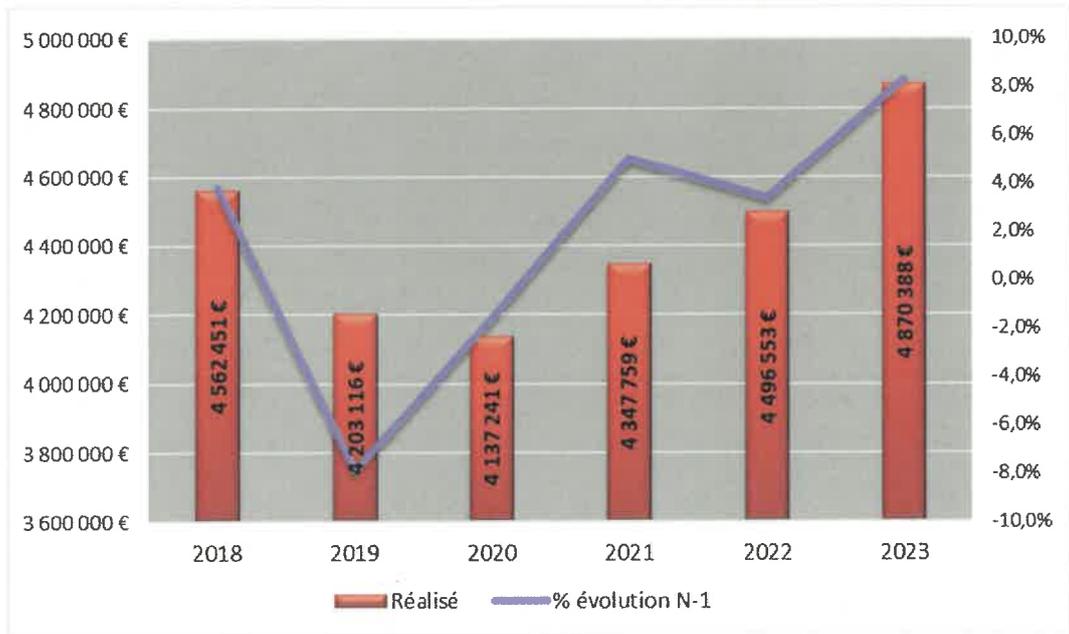
Les produits des services sont en hausse à 2 084 611 € contre 1 809 237 € (+15%). Ils sont constitués essentiellement par la refacturation aux autres budgets annexes des charges d'exploitation et salariales (1 777 445 €).



### I-2-C TAXES (chapitre 73)

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) de 4 870 388 € en hausse de 8 % par rapport à 2022 (4 496 553 €).

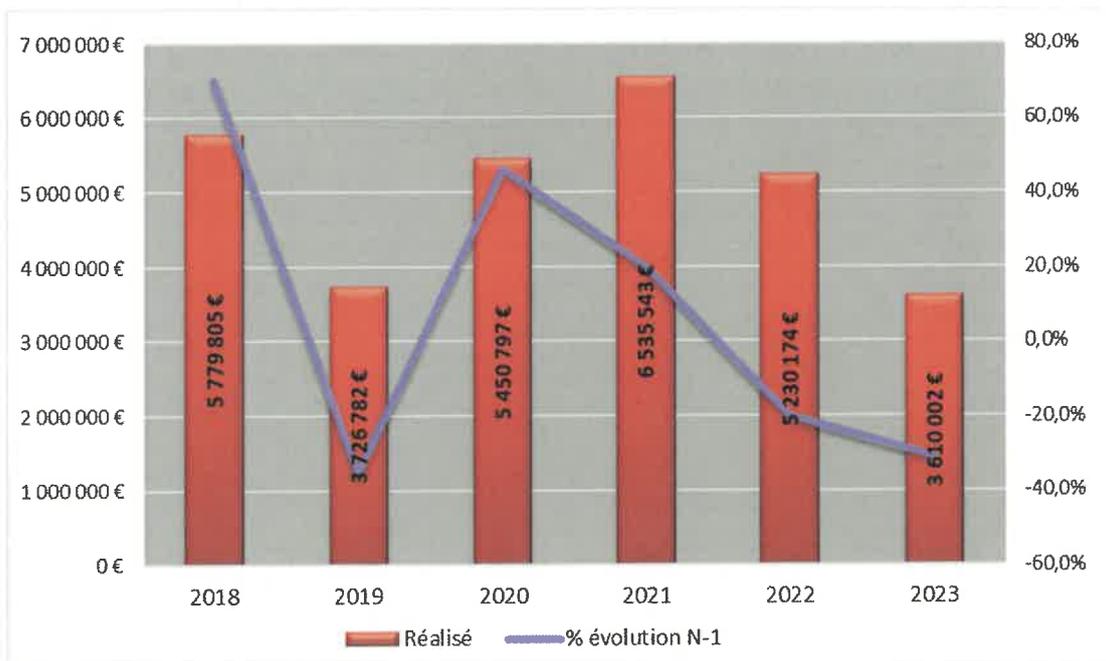
Commentaire : Le montant de la TCFE résulte désormais du volume de Kw consommés, alors que l'ancienne taxe municipale résultait du montant (% du prix) de l'électricité facturée. Celle-ci est maintenant reversée directement par la DGFIP.



**I-2-D PARTICIPATIONS COLLECTIVITES (chapitre 74)**

Ce chapitre s'établit à 3 610 002 / 5 230 174 € et enregistre principalement :

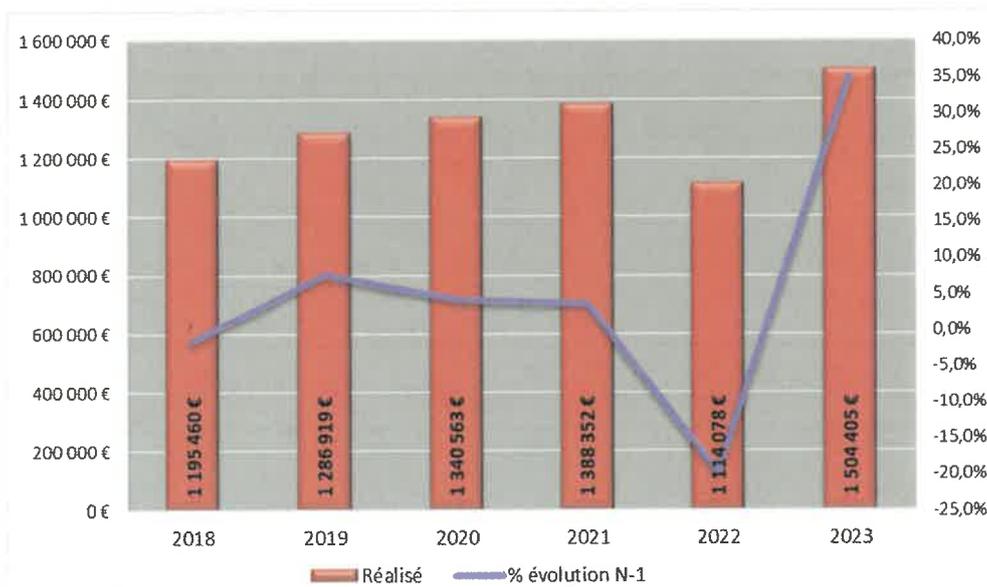
- Les participations des collectivités au titre de l'éclairage public (- 131 089 € / 1 071 106 €). L'écart avec 2022 sur ce poste s'explique par un changement de méthode dans la comptabilisation. En effet, les participations concernant des RAR sont maintenant également comptabilisé en RAR (2 290 867 €).
- La refacturation de l'électricité EP (932 245 € / 1 516 284 €)
- La maintenance de l'éclairage public (1 296 250 € / 1 294 104 €)
- La compétence informatique (1 074 057 € / 1 033 047 €)



**I-2-E AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)**

Les redevances de concession de distribution publique de l'électricité et du gaz au titre du fonctionnement (R1) et de l'investissement (R2) suite à leur affectation en fonctionnement se sont élevées à 1 504 405 € contre 1 114 078 € soit une hausse de 35 % (impact de l'année COVID qui a enregistré moins de travaux pour 2022).

Elles servent à exercer à la fois le contrôle des concessions électrique et gazière par l'autorité concédante (R1) et participent également au financement de la cartographie, des missions de MDE et aux travaux de réseaux de distribution publique d'électricité (R2).



038.CS.2024

Ce chapitre intègre également :

- la vente des CEE pour une valeur de 305 480 € / 2 359 €
- le remboursement des candélabres accidentés pour 160 014 € / 255 167 €
- les redevances SIG pour 63 457 € / 65 346 €
- les énergies réservées pour 52 122 € / 36 523 €.

### I-2-F PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76)

Les produits financiers intègrent les intérêts facturés à Nièvre Energie pour l'avance sur compte courant de 680 000 €. Ces intérêts s'élèvent à 6 800 € / 6 800 €.

### I-2-G PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

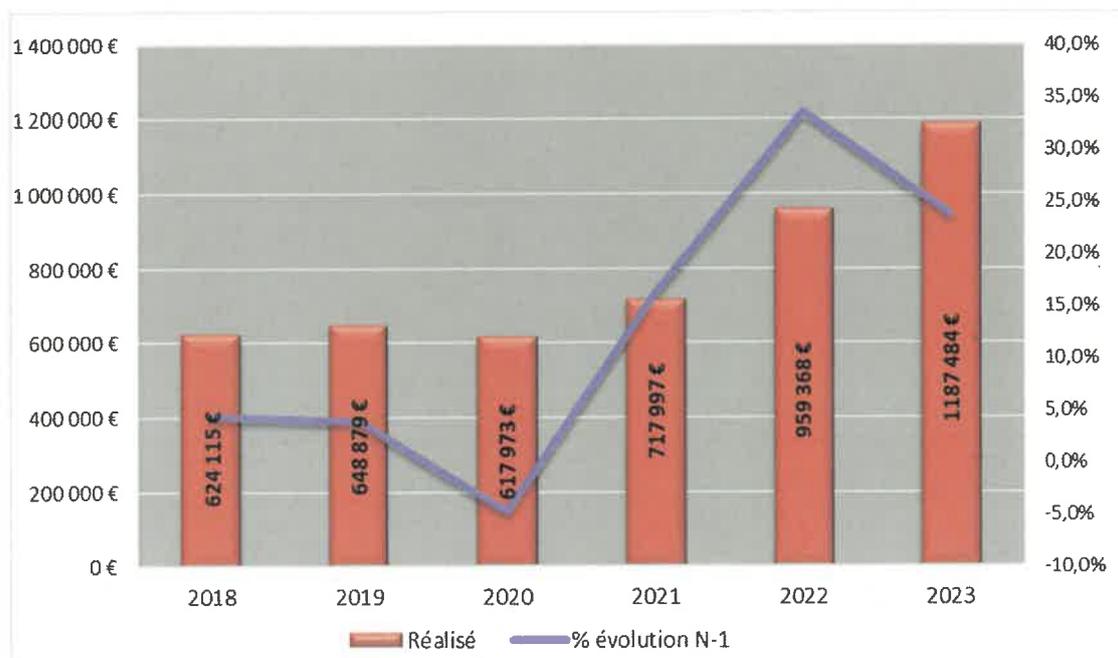
Les produits exceptionnels ont été réalisés à hauteur de 9 330 € contre 23 770 €. Ils sont essentiellement constitués des annulations de mandats (5 494 €) et des cessions (3 836€).

**Les recettes réelles d'un montant de 12 949 152 € ont été réalisées à hauteur de 77 % contre 93 % en 2022 (13 232 754 €).**

### I-2-H OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)

- ETUDE RESEAUX EN REGIE

Les recettes d'ordre budgétaire sont constituées par les études ER-EP effectuées en régie syndicale pour 1 187 484 € contre 959 368 €. Elles ne donnent pas lieu à un rattachement des recettes correspondant au coefficient de maîtrise d'œuvre appliqué aux travaux inscrits en reste à réaliser. Ceux-ci seront repris en crédits nouveaux sur l'exercice 2024 via une décision modificative (crédits nouveaux).



- Les opérations d'ordres intègrent également l'amortissement des subventions d'investissement (uniquement pour les biens amortissables) pour un montant de 93 778 € / 46 079 €.

**Les recettes de fonctionnement en 2023 s'élèvent au total à 14 230 415 € contre 14 238 201 € en 2022.**

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'ensemble des programmes de travaux de réseaux d'électricité (ER) et d'éclairage public (EP) et autres réseaux associés (Télécom, FTTH, etc...), les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, ont été repris et ajustés selon les besoins réellement constatés à la clôture de l'exercice 2023. Ils feront l'objet d'une reprise au budget supplémentaire en 2024.

### II-1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

*Il convient de distinguer les programmes sous maîtrise d'ouvrage syndicale (renforcement, sécurisation, extension de réseaux électriques, réseaux d'éclairage public en transfert de compétence, travaux et acquisitions pour les besoins propres des services du syndicat), de ceux en maîtrise d'ouvrage déléguée (éclairage public en prestation de service, réseau de télécommunication, acquisitions informatiques, décorations lumineuses) et ceux sous maîtrise d'ouvrage SIEEEN mais réalisés en coordination avec d'autres maîtres d'ouvrages (programmes de dissimulation de réseaux). Leur état d'avancement diffère selon leur nature et, en particulier, l'existence ou non d'une co-maîtrise d'ouvrage et d'une coordination des travaux sur les opérations considérées.*

#### II-1-A DEPENSES D'EQUIPEMENT

##### II-1-A travaux sous maîtrise d'ouvrage syndicale

##### II-1-A-a Réseaux de distribution publique d'électricité

##### II-1-A-a-1 Travaux de renforcement (opération 10)

Les travaux de renforcement s'adressent à des usagers subissant des chutes de tension ou un manque de puissance de leur installation électrique. Le SIEEEN est seul compétent en zone rurale pour financer et réaliser ces travaux d'amélioration de la desserte en quantité et en qualité sur les communes en régime rural.

Les dossiers sont déclenchés soit à la demande de l'utilisateur, de la mairie, du syndicat sur la base de mesures suite à réclamations d'utilisateurs ou encore sur proposition d'Enedis à partir de son outil informatique GDO, en outre, depuis 2017, les lampes à leds connectées au réseau permettent également de recenser les contraintes existantes.

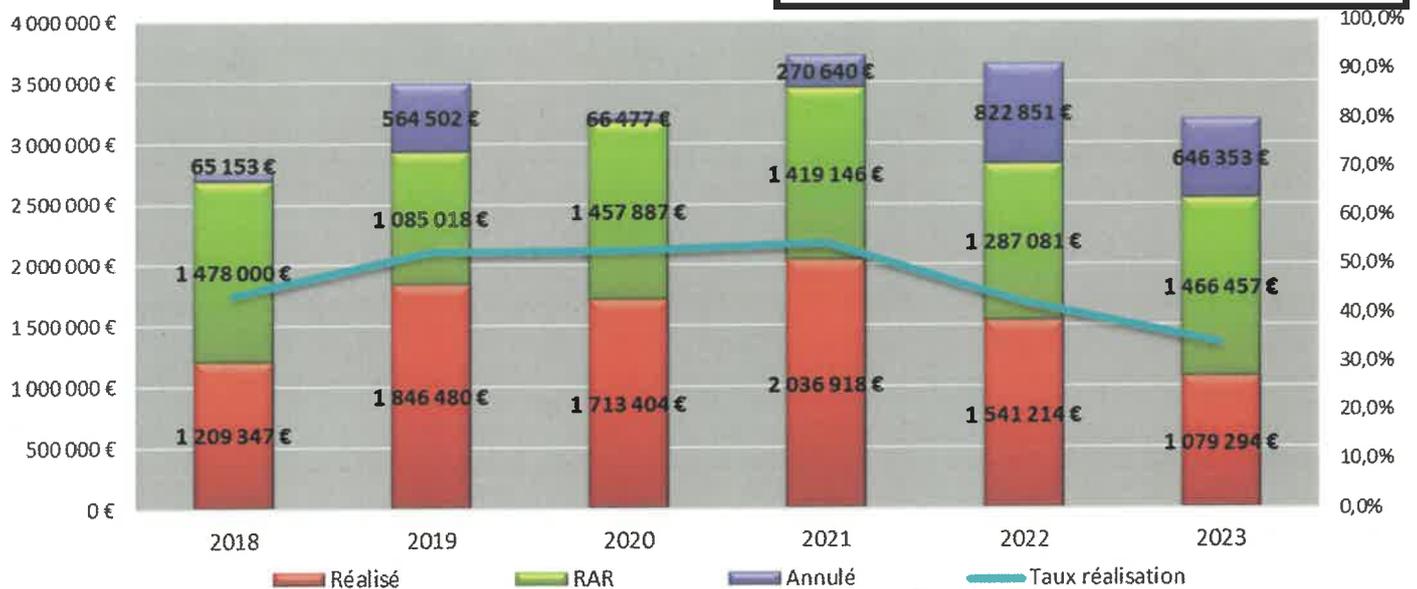
Enedis, suite à cette demande, doit établir un avant-projet technique qui est ensuite pris en charge, et, souvent modifié par le service électricité maître d'œuvre des travaux.

L'ensemble des avant-projets recensés sur le Département est ensuite examiné par les élus lors des réunions des commissions locales de l'énergie (ex syndicats primaires) qui définissent un programme annuel de travaux en fonction des crédits disponibles.

Pendant la phase d'étude, la collectivité est consultée en cas d'incidence sur le réseau d'éclairage public ou de télécommunications, afin, si elle le souhaite, de pouvoir coordonner la mise en souterrain de manière simultanée et estimer l'impact financier, restant à sa charge, que cela lui occasionnera.

- ✓ Montant prévisionnel : 3 186 381 €
- ✓ Montant réalisé : 1 079 294 € / 1 541 214 € (taux de réalisation de 33.9 % contre 42.2 % en 2022).
- ✓ Les restes à réaliser s'élèvent à 1 466 457 €.

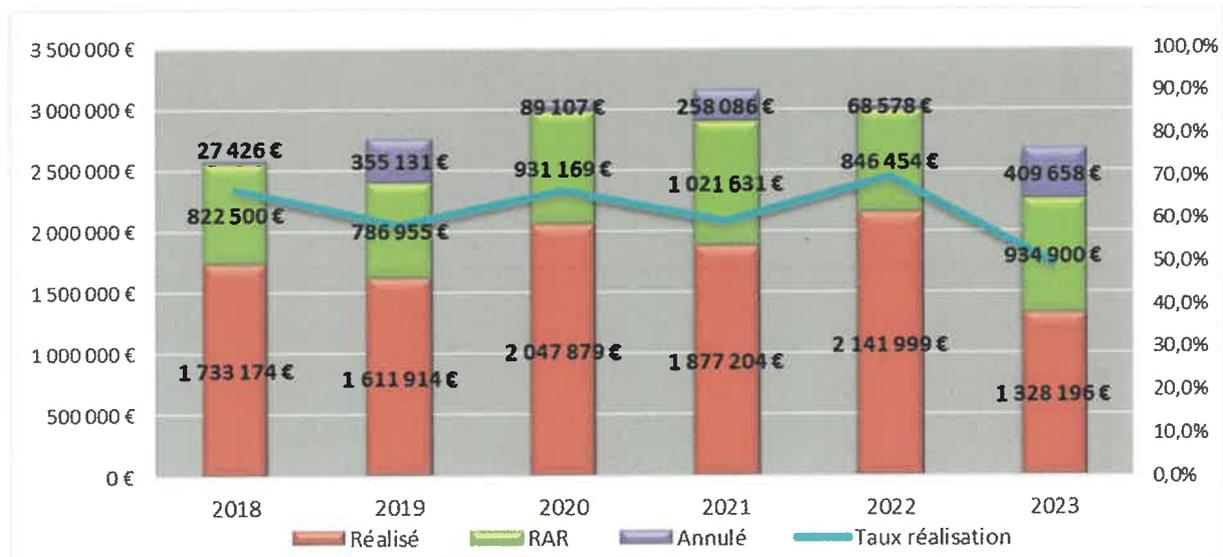
038.CS.2024



### II-1-A-a-2 Travaux de sécurisation (opération 13)

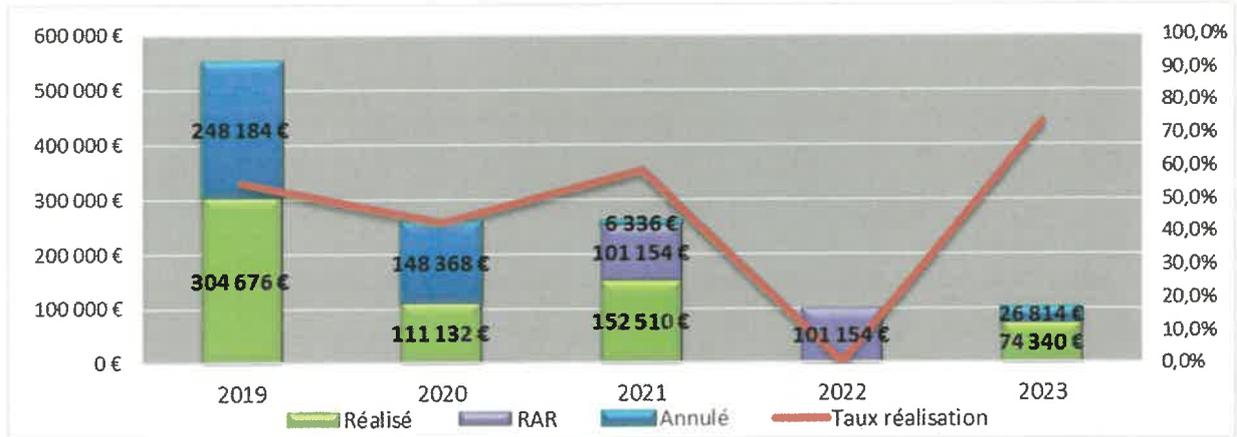
Les aléas climatiques de ces dernières années (tempêtes...) ont mis en évidence la vulnérabilité de nombreux réseaux électriques aériens. Les besoins en matière de fiabilisation des réseaux basse tension demeurent importants sur la Nièvre. Le SIEEEN a engagé, depuis une vingtaine d'années et c'est une spécificité nivernaise, un programme départemental de sécurisation avec le concours financier d'Enedis (300 000 €). Ce programme est, depuis 2005, complété par des dotations FACE Sécurisation. A l'issue du recensement des réseaux vétustes dont la signalisation peut être le fait de la collectivité, une étude technique est réalisée par le Syndicat avec Enedis. Les opérations sont ensuite programmées en concertation avec le responsable local d'exploitation d'Enedis.

- ✓ Montant prévisionnel : 2 672 754 €
- ✓ Montant réalisé : 1 328 196 € / 2 141 999 € (taux de réalisation de 49.7 % contre 70.1 % en 2022).
- ✓ Montant des restes à réaliser : 934 900 €.



**II-1-A-a-3 Travaux de sécurisation HTA (opération 207)**

- ✓ Montant prévisionnel : 101 154 €
- ✓ Montant réalisé : 74 340 € / 0 € (taux de réalisation de 73.5 % contre 0 % en 2022).
- ✓ Montant des restes à réaliser : 0 €.



**II-1-A-a-4 Travaux de raccordement ou d'extension (opération 30)**

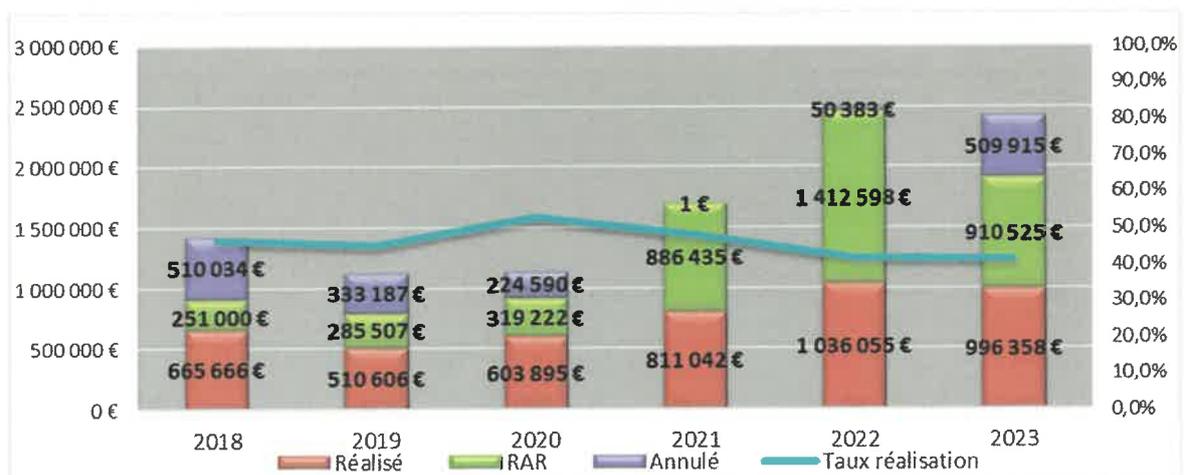
Un raccordement au réseau est nécessaire chaque fois qu'un administré ou une collectivité souhaite procéder à l'alimentation d'une construction, d'un lotissement ou d'une zone artisanale non desservi en électricité.

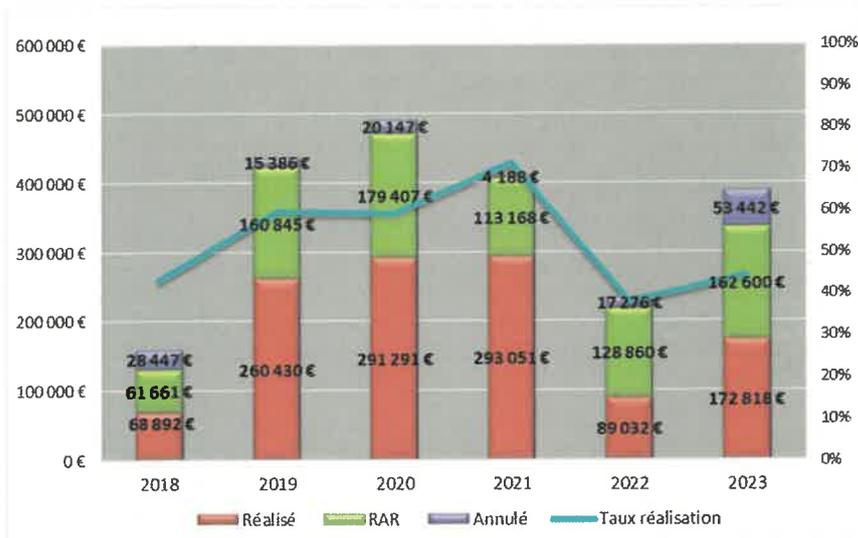
Lors de la demande de permis de construire ou du certificat d'urbanisme, la collectivité doit saisir le Syndicat pour étudier la demande de raccordement au réseau électrique.

Dans le cas où la parcelle est déjà desservie en électricité, les services d'Enedis assurent directement le branchement au réseau de distribution électrique ; si la parcelle n'est pas desservie, la commune est informée par un devis du Syndicat du coût du raccordement qu'elle devra prendre en charge selon des barèmes, définis par le Comité syndical, liés à la longueur de l'extension du réseau.

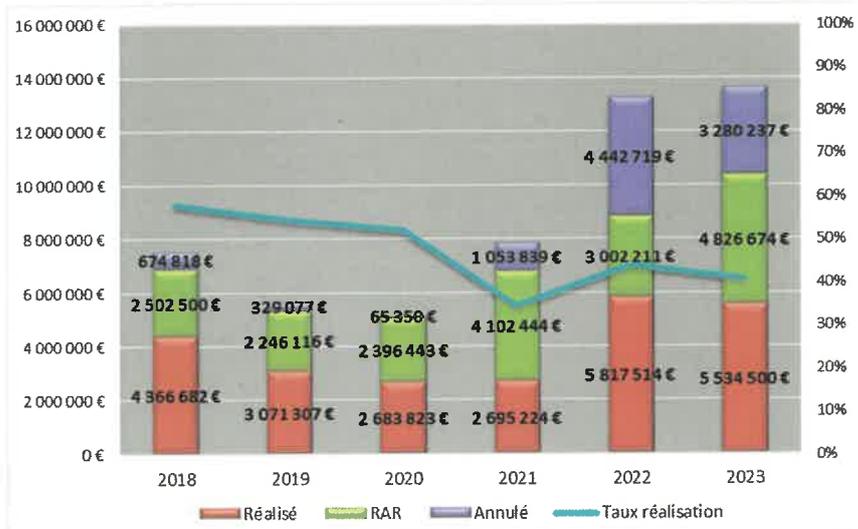
Après accord de la collectivité ou du demandeur, en dehors des procédures de permis de construire, le SIEEEN procède à la programmation des travaux.

- ✓ Montant prévisionnel : 2 416 798 €
- ✓ Montant réalisé : 996 358 € / 1 036 055 € (taux de réalisation de 41.2 % contre 41.5 % en 2022).
- ✓ Restes à réaliser : 910 525 €



**II-1-A-b Réseaux d'éclairage public****II-1-A-b-1 Travaux neufs****Maîtrise d'ouvrage déléguée  
(458111 et 458112)**

- Montant prévisionnel : 388 860 €
- Montant réalisé : 172 818 € / 89 032 € (taux de réalisation de 44 % contre 38 % en 2022).
- Les restes à réaliser sont de 162 600 €.

**Transfert de compétence  
(opérations 40 et 41)**

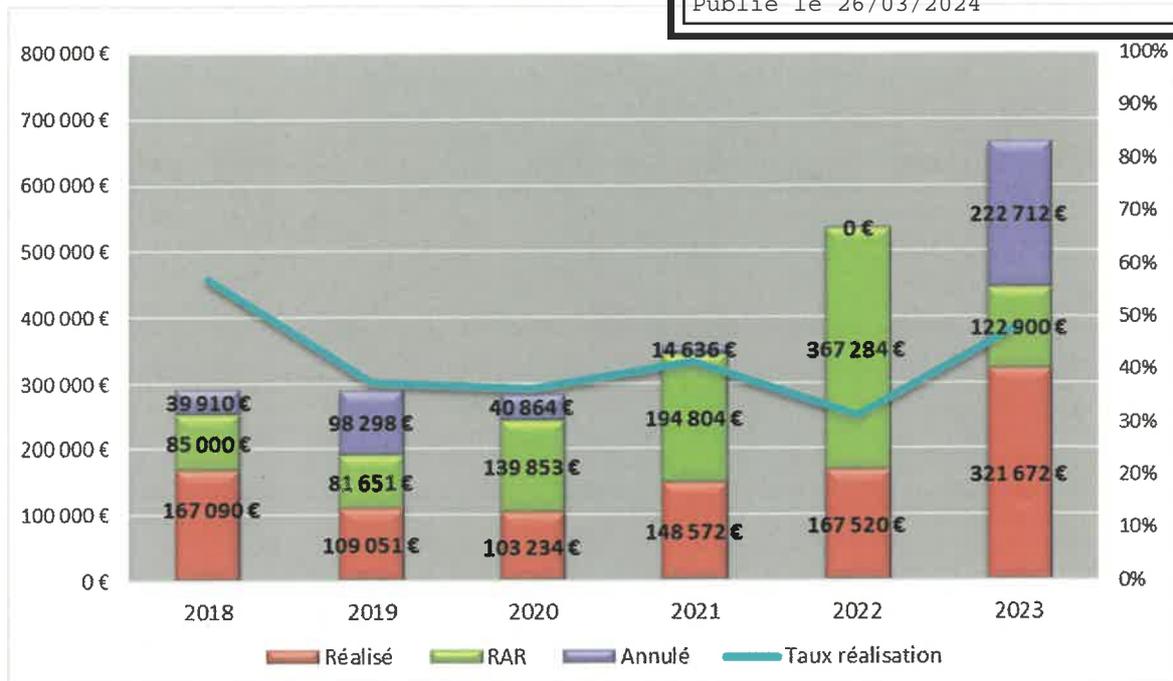
- Montant prévisionnel : 13 641 411 €
- Montant réalisé : 5 534 500 € / 5 817 514 € (taux de réalisation de 41 % contre 44 % en 2022).
- Les restes à réaliser s'élèvent à 4 826 674 €.

Le montant total de travaux d'éclairage public réalisés en 2023 s'est élevé à 5 707 318 € contre 5 906 546 € en 2022 (-3.4 %). Des grosses opérations sont en cours et à venir notamment avec le Fond vert.

**II-1-A-b-2 Candélabres accidentés et vols de matériaux (opération 42)**

- ✓ Montant prévisionnel : 667 284 €
- ✓ Montant réalisé : 321 672 € / 167 520 €
- ✓ Restes à réaliser : 122 900 €
- ✓ Recettes (c/75888) : 160 014 €

038.CS.2024



Les recettes résultent du remboursement des tiers responsables ou de leur assurance quand ils sont connus et identifiés par la commune ainsi que des remboursements de notre assurance en l'absence de tiers identifiés.

### II-1-A-b-3 Maintenance éclairage public (opération 130)

Ce compte regroupe les dépenses d'investissement, essentiellement achat de matériel effectué par le Scep pour ses besoins propres.

- ✓ Montant prévisionnel : 490 986 €
- ✓ Montant réalisé : 155 791 € / 594 715 € en 2022 soit un taux de réalisation de 32%.
- ✓ Restes à réaliser : 62 365 €.

### II-1-A-c AUTRES

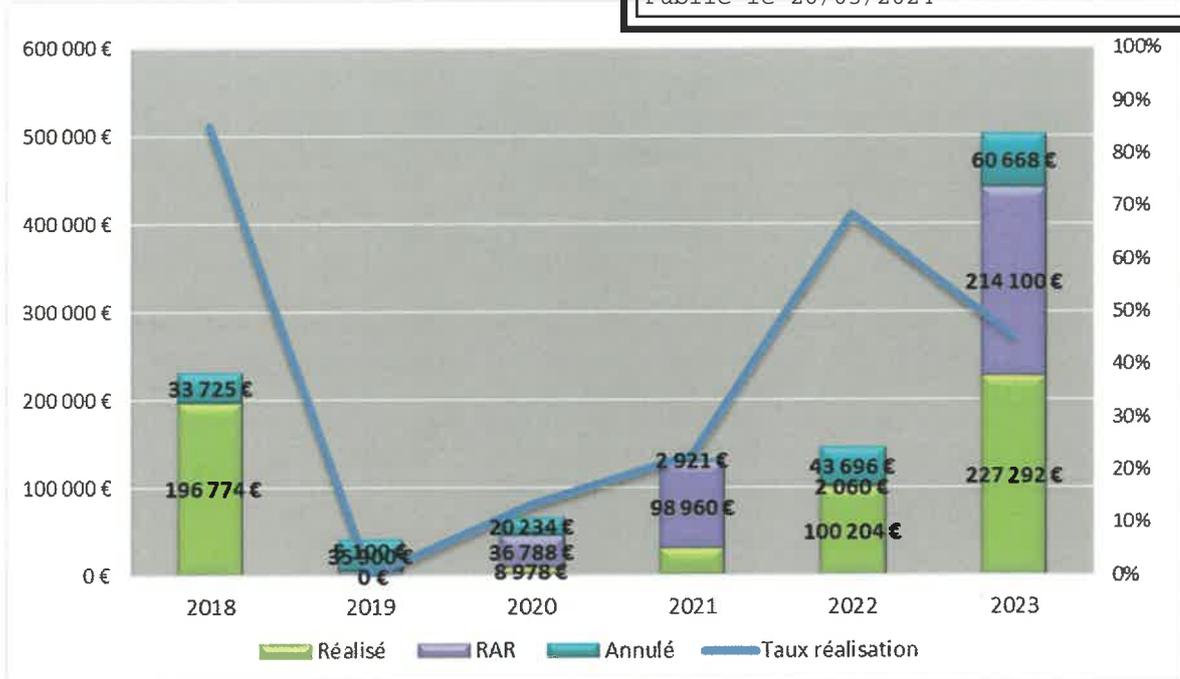
#### II-1-A-c-1 Génie civil réseau de télécommunication et fibre optique

(opération 51)

- ✓ Montant prévisionnel : 120 000 €
- ✓ Montant réalisé : 0 € / 8 319 € (taux de réalisation 0 %).
- ✓ Restes à réaliser : 0 €.

#### II-1-A-c-2 Déploiement des infrastructures de recharges des véhicules électriques (opération 150)

- ✓ Montant prévisionnel : 502 060 €
- ✓ Montant réalisé : 227 292 € / 100 204 €
- ✓ Restes à réaliser : 214 100 €.



**II-1-A-c-3 Secrétariat général (opération 120)**

- ✓ Montant prévisionnel : 2 516 430 €
- ✓ Montant réalisé : 863 376 € / 381 042 € (taux de réalisation 34 %) dont :

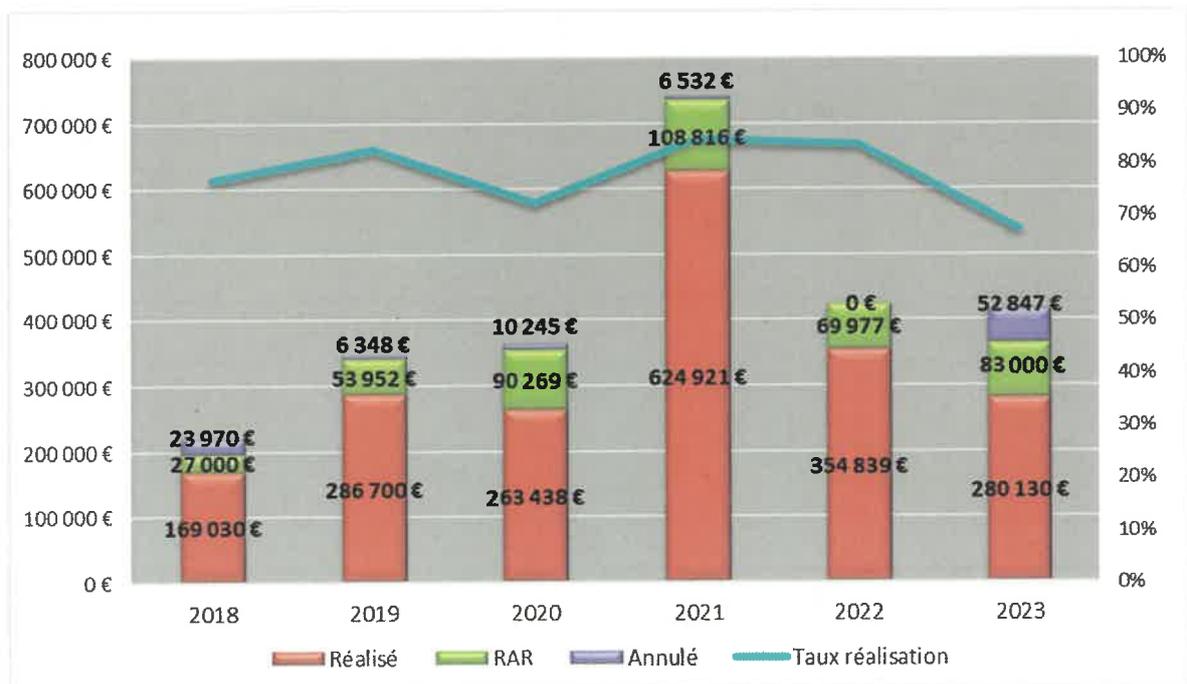
Opération	Projet	2023
<b>120 - SG</b>	Subventions versées pour l'appel à projet - Rénovation énergétique	358 251 €
	Plateforme PCRS	0 €
	Parcours Cybersécurité	108 935 €
	Véhicules légers	95 265 €
	Cadastre solaire	53 940 €
	Modules additionnelles GeoSiseen	70 387 €
	Réhabilitation climatisation du Siège	35 346 €
	Renouvellement matériels informatique	30 609 €
	Visio salles réunion du SIEEEN	28 184 €
	Sécurisation du SI	21 887 €
	Logiciel de gestion des marchés publics	0 €
	Logiciel Delta Conso Expert	10 920 €
	Développement complémentaire Odoo	9 240 €
	Mise en conformité RG2A site Internet	8 300 €
	Messagerie	7 626 €
	Fontaines à eau	6 325 €
	Mobiliers	5 825 €
	Complément logiciel e-mage	5 421 €
	Création d'un vestiaire avec une douche	5 038 €
	Remorque double essieu	0 €
Divers	1 878 €	
<b>TOTAL SG</b>		<b>863 376 €</b>

✓ Restes à réaliser : 1 111 115 € dont :

Opération	Projet	RAR 2023
120 - SG	Subventions versées pour l'appel à projet - Rénovation énergétique	613 877 €
	Plateforme PCRS	142 848 €
	Parcours Cybersécurité	27 310 €
	Véhicules légers	181 220 €
	Cadastre solaire	7 200 €
	Modules additionnelles GeoSiseen	90 318 €
	Réhabilitation climatisation du Siège	384 €
	Renouvellement matériels informatique	11 691 €
	Visio salles réunion du SIEEEN	
	Sécurisation du SI	
	Logiciel de gestion des marchés publics	18 921 €
	Logiciel Delta Conso Expert	4 920 €
	Développement complémentaire Odo	
	Mise en conformité RG2A site Internet	
	Messagerie	3 953 €
	Fontaines à eau	
	Mobiliers	371 €
	Complément logiciel e-mage	1 202 €
	Création d'un vestiaire avec une douche	
	Remorque double essieu	3 943 €
Divers	2 957 €	
<b>TOTAL SG</b>		<b>1 111 115 €</b>

**II-1-A-c-4 Pack Services (opération 60)**

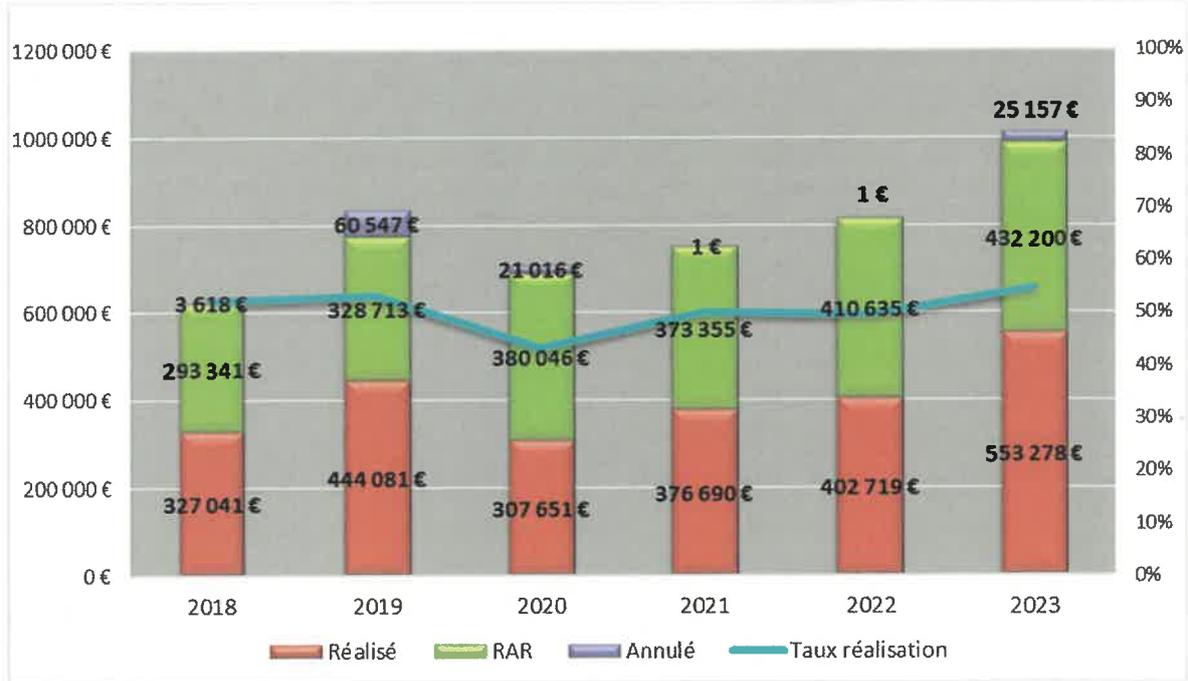
- ✓ Montant prévisionnel : 415 977 €
- ✓ Montant réalisé : 280 130 € / 354 839 €
- ✓ Restes à réaliser : 83 000 €



**II-1-B les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée**

**II-1-B-a Travaux de génie civil télécommunication (compte 458113)**

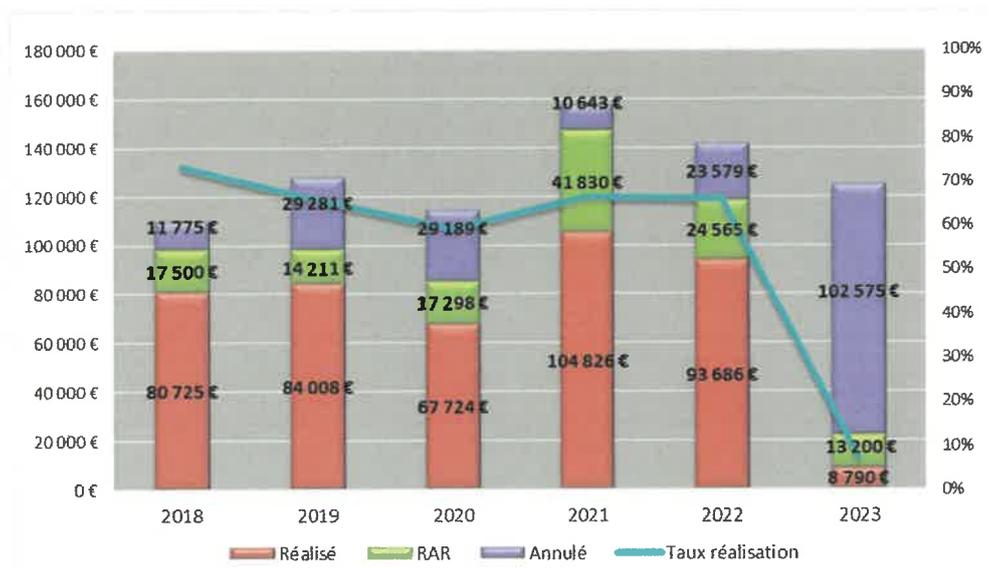
- ✓ Montant prévisionnel : 1 010 635 €
- ✓ Montant réalisé : 553 278 € / 402 719 € (taux de réalisation 55 % contre 50 % en 2022)
- ✓ Restes à réaliser : 432 200 €



**II-1-B-b Matériels informatiques (compte 458104)**

Dans un souci de massification et d'optimisation des coûts, l'ensemble des équipements est acheté par le SIEEN puis installé et refacturé aux collectivités conformément à la commande publique. Ce système n'enregistre plus de nouvelles commandes depuis le 01/01/2023. En effet, ces opérations sont gérées directement dans le budget prestations de service.

- ✓ Montant prévisionnel : 124 565 €,
- ✓ Montant réalisé : 8 790 € / 93 686 € (taux de réalisation 7 % contre 66 % en 2022),
- ✓ Restes à réaliser : 13 200 €.



**II-1-C maîtrise d'ouvrage coordonnée avec d'autres travaux****II-1-C-a Dissimulations de réseaux (opération 20)**

L'objectif est d'intégrer l'ensemble des ouvrages électriques dans l'environnement par des techniques dites discrètes (utilisation de câbles sur façades ou, le plus souvent, mise en souterrain) dans un souci à la fois esthétique et de fiabilité.

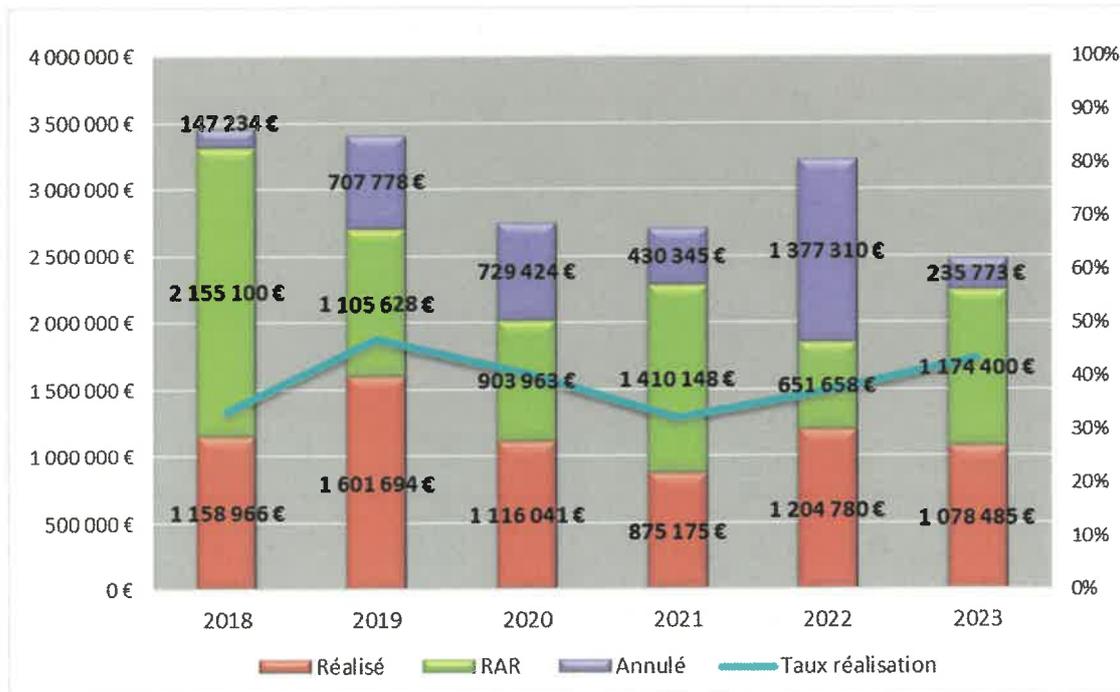
Chaque année, la commune peut présenter un dossier auprès de la commission départementale d'amélioration de l'insertion esthétique des réseaux électriques et de télécommunications.

Le SIEEEN instruit les dossiers en zone rurale et Enedis en zone urbaine. Ils produisent une grille multicritères (vétusté du réseau, antériorité de la demande, qualité du site classé ou non, sa nature touristique ou d'entrée de bourg ou de ville, commune favorable à un projet de production d'électricité d'origine renouvelable sur son territoire, aménagement global du périmètre, coordination avec d'autres travaux, etc...).

Le périmètre des programmes de dissimulation fait intervenir souvent plusieurs maîtres d'ouvrage avec leur équipe de maîtrise d'œuvre, et une coordination SPS, avec des financements extérieurs et des participations communales parfois soutenues qui exigent de long mois de préparation.

Leur état d'avancement, plus faible que pour les autres opérations, se justifie au regard de ces contraintes spécifiques.

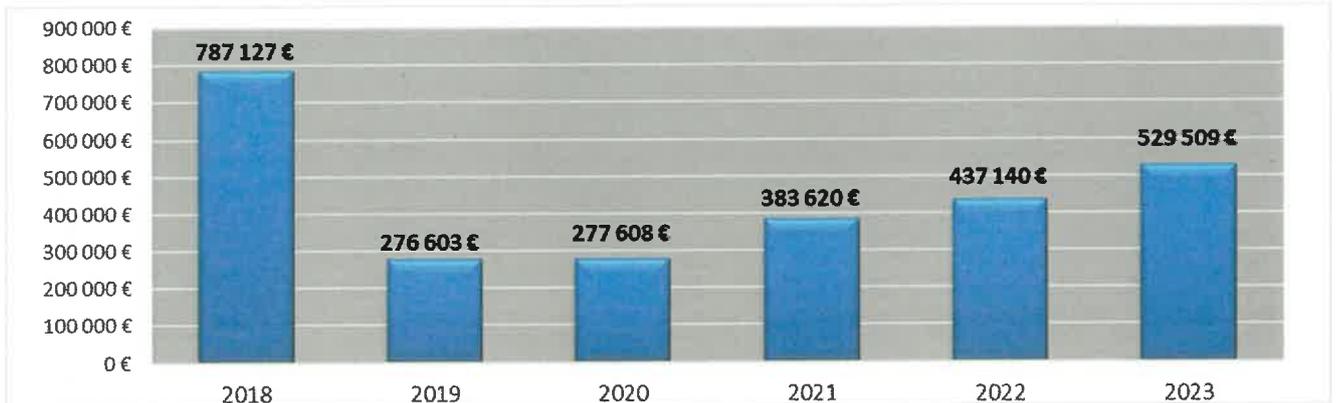
- ✓ Montant prévisionnel : 2 488 658 €
- ✓ Montant réalisé : 1 078 485 € / 1 204 780 € (taux de réalisation 43 % contre 37 % en 2022)
- ✓ Restes à réaliser : 1 174 400 €



Pour les travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée ou en coordination, l'objectif de les réaliser en 16 à 18 mois constitue toujours un but à poursuivre... cependant nous ne maîtrisons pas seuls la bonne exécution des travaux.

**II-1-B Charges financières (chapitres 16 et 27)**

- Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 529 509 € contre 437 140 € en 2022.



- Les participations en annuités se sont élevées à 650 873 € / 164 252 €. Ce montant correspond à la mise en stock des créances.

**Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 15 221 477 € contre 14 832 139 € en 2022 soit un taux de réalisation de 44 %. Un montant de 12 468 384 € est inscrit en reste à réaliser.**

**II-1-B Opérations d'ordre (chapitres 040 et 041)**

- Le chapitre 040 intègre les études en régie imputées aux réseaux ER/EP pour 1 187 484 € et l'amortissement des subventions pour 93 778 €.

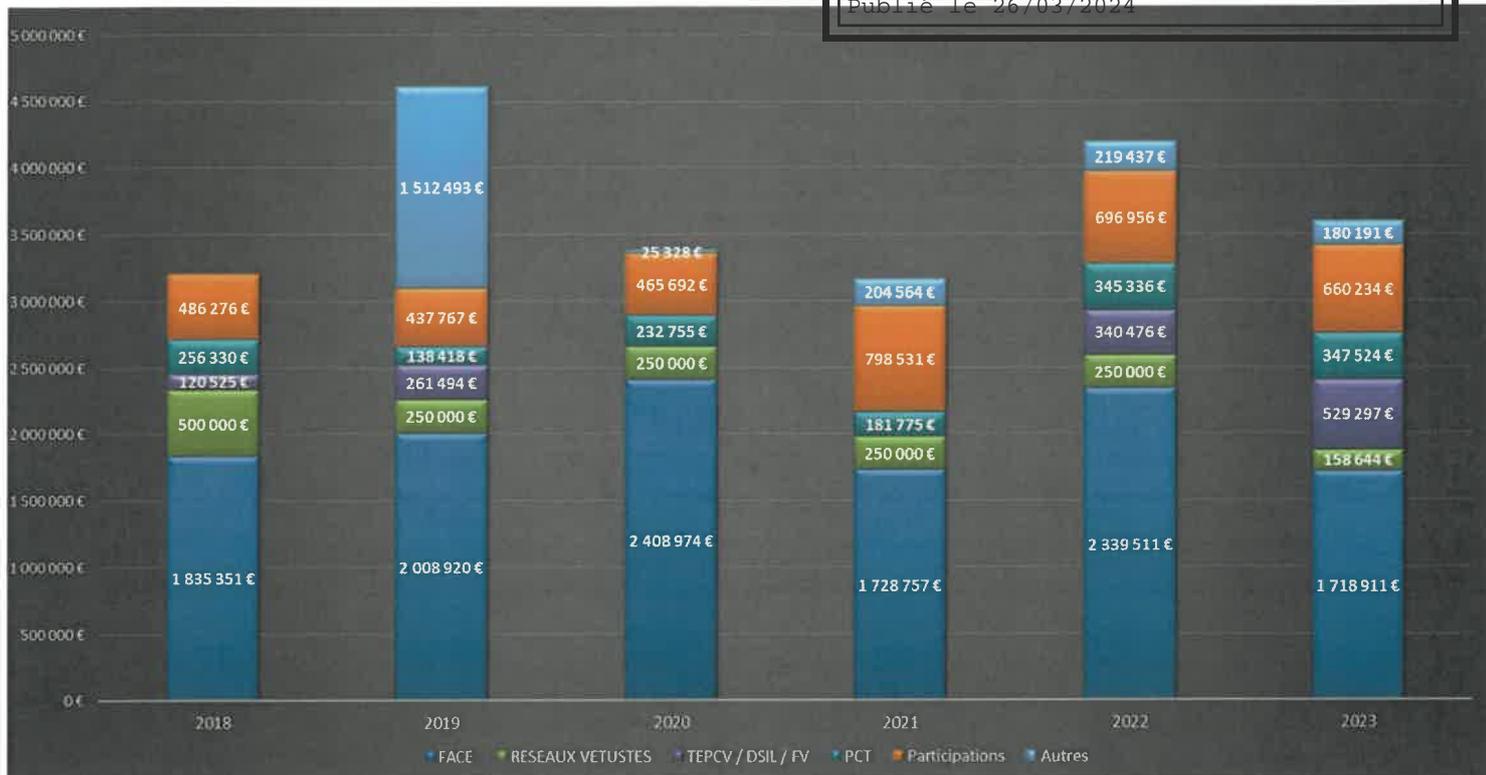
L'ensemble représente un total de 1 281 262 € contre 4 472 550 € en 2022.

**Les dépenses d'investissement ont représenté un montant total réalisé de 16 502 740 € contre 19 304 689 € en 2022.**

**II-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT****II-2-A SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)**

En matière de recettes pour les réseaux de distribution d'énergie, le Syndicat s'emploie à mettre en recouvrement, dans les meilleurs délais, les subventions du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACé), d'Enedis (convention réseaux vétustes, reversement TVA) et les participations des autres financeurs (communes, usagers) au regard des travaux réceptionnés.

- ✓ Montant prévisionnel : 9 918 879 €
- ✓ Montant réalisé : 3 594 801 € / 4 191 716 € (taux réalisation de 36 % / 52 %)
- ✓ Restes à réaliser : 6 008 822 €



Si le SIEEEN réalise régulièrement et rapidement des demandes d'acompte auprès du CAS FACE pour les différents sous-programme FACE ainsi que pour les 40 % de remboursement de la Part Couverte par le Tarif (PCT) pour les extensions de réseaux, le règlement effectif des participations (avance, acompte, solde) par le Ministère des finances reste encore long.

### II-2-B EMPRUNTS (chapitre 16)

Nous avons encaissé en 2023 une partie des emprunts contractés en début d'année 2023 pour un montant de 2 800 000 €. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élevait à 7 280 619 €.

### II-2-C FCTVA (chapitre 10)

Au titre de la maîtrise d'ouvrage du réseau d'éclairage public et des travaux ou achats réalisés en 2022, le remboursement du FCTVA s'est élevé, en 2023 à 1 252 497 €.

### II-2-D EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS (chapitre 1068)

Nous avons en 2023 réalisé l'affectation des résultats à fin 2022. Ainsi, nous avons affecté 4 434 144 € d'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

### II-2-E IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)

Ce chapitre intègre :

- La récupération de TVA auprès de notre concessionnaire pour un montant de 738 647 € / 1 026 231 € en 2022
- La facturation des annuités 2023 des travaux EP pour 296 136 € / 301 043 €.

### II-2-F OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (chapitre 45)

Pour les opérations sous mandat, le syndicat a émis des titres de recettes à hauteur de 1 270 191 € auprès des communes et des communautés de communes pour les travaux réceptionnés et les équipements livrés, les restes à réaliser sont de 1 864 963 €.

**II-2-G OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 040 et 041)**

Ce chapitre intègre :

- Les dotations aux amortissements pour 1 108 382 € contre 824 406 € en 2022 tenant compte des biens qui ont été sortis de l'actif.

**CONCLUSIONS**

**Les investissements sur les réseaux sont en baisse de 6 % par rapport à 2022 avec une répartition entre électrification rurale (5 296 k€ / 5 963 k€) et l'éclairage public (5 856 k€ / 5 985 k€).**

**Tous programmes confondus (ER, EP, GC) le montant d'investissement est de 11 379 586 € contre 12 057 513 € en 2023 (-6 %).**

**Le résultat de clôture de la section d'investissement est déficitaire de 935 937 € (hors report).**

**En section d'exploitation, le Syndicat s'efforce de maîtriser la consommation de ses crédits. Les charges réelles de fonctionnement suivant notre périmètre d'action en 2022 se sont élevées à 8 949 635 € contre 8 626 621 € en 2022 (+4%).**

	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution de l'exercice (2023)	Report de l'exercice N-1 (2022)	Résultat de clôture 2023
<b>Total Exploitation</b>	10 120 334,59 €	14 230 416,30 €	4 110 081,71 €	2 297 696,76 €	6 407 778,47 €
<b>Total Investissement</b>	16 502 739,64 €	15 561 079,35 €	- 941 660,29 €	-3 788 566,10 €	-4 730 226,39 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>26 623 074,23 €</b>	<b>29 791 495,65 €</b>	<b>3 168 421,42 €</b>	<b>-1 490 869,34 €</b>	<b>1 677 552,08 €</b>

Résultats cumulés intégrant les restes à réaliser :

RESTES A REALISER*			RESULTAT CUMULE	
Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
57 700.00 €	2 290 867.00 €	2 233 167.00 €	8 640 945.47 €	
12 468 384.20 €	11 632 939.00 €	-835 445.20 €		5 565 671,59 €
<b>12 526 084.20 €</b>	<b>13 923 806.00 €</b>	<b>1 397 721.80 €</b>	<b>3 075 273,88 €</b>	

\*Restes à réaliser repris en totalité qui seront ajustés lors du budget supplémentaire

**Le résultat global de clôture de l'exercice 2023 est excédentaire à hauteur de 1 677 552,08 €. Après intégration des restes à réaliser le résultat cumulé reste excédentaire à hauteur de 3 075 273,88 €.**

038.CS.2024

Chapitre	(K€)	2023	RAR	2023 avec RAR
013	Atténuations de charges	207,5		207,5
70	Prestations de services (c/70)	2 084,6		2 084,6
73	TCCFE	4 870,4		4 870,4
74	Dotations et participations (c/74)	3 610,0	2 290,9	5 900,9
75	Autres produits (c/75)	2 160,6		2 160,6
	<b>Recette de gestion (A)</b>	<b>12 933,0</b>	<b>2 290,9</b>	<b>15 223,9</b>
76	Produits financiers	6,8		6,8
77	Produits exceptionnels (hors cession)	5,5		5,5
	<b>Recette réelle (B)</b>	<b>12 945,3</b>	<b>2 290,9</b>	<b>15 236,2</b>
011	Charges à caractère général (c/011)	2 944,2	57,7	3 001,9
012	Charges de personnel (c/012)	5 591,2		5 591,2
65	Autres charges de gestion courante (c/65)	251,1		251,1
	<b>Dépense de gestion (C)</b>	<b>8 786,4</b>	<b>57,7</b>	<b>8 844,1</b>
66	Charges financières	88,0		88,0
67	Charges exceptionnelles	71,3		71,3
	<b>Dépense réelle (D)</b>	<b>8 945,7</b>	<b>57,7</b>	<b>9 003,4</b>
	<b>EPARGNE DE GESTION (E) = (A-C)</b>	<b>4 146,6</b>	<b>2 233,2</b>	<b>6 379,8</b>
	<b>EPARGNE BRUTE (F) = (B-D)</b>	<b>3 999,6</b>	<b>2 233,2</b>	<b>6 232,8</b>
	Remboursement de capital d'emprunts	529,5		529,5
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>3 470,1</b>	<b>2 233,2</b>	<b>5 703,3</b>

Taux d'épargne de gestion (E/A) 32%

Taux d'épargne brute (F/B) 31%

Taux d'épargne nette (G/B) 27%

<b>Encours de la dette au 31/12/23</b>	7 280,6
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	1,82

## AR Prefecture

058-255801185-20240316-038\_CS\_2024-BF

Reçu le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

Chapitre	(K€)	2023
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>14 692,0</b>
13	Subventions reçues	3 594,8
10	Fonds, dotations et divers (hors 1068)	1 252,5
775	Produits des cessions	3,8
1641	Emprunts	2 800,0
	Epargne nette	3 470,1
23 / 27 / 45	Autres recettes d'investissement	2 305,0
166	Delta opération de refinancement	0,0
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>13 426,2</b>

Fonds de roulement au 01/01/23 en fonctionnement	2 297,7
Fonds de roulement au 01/01/23 en investissement	645,6
Variation du fonds de roulement 2023	-1 265,7
<b>Fonds de roulement au 31/12/23</b>	<b>1 677,6</b>

0,00

<b>Variation du stock de dette</b>	<b>2 270,5</b>
------------------------------------	----------------

Taux d'autofinancement net des invest 24%

Taux de financement des invest par emprunt 19%

**BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

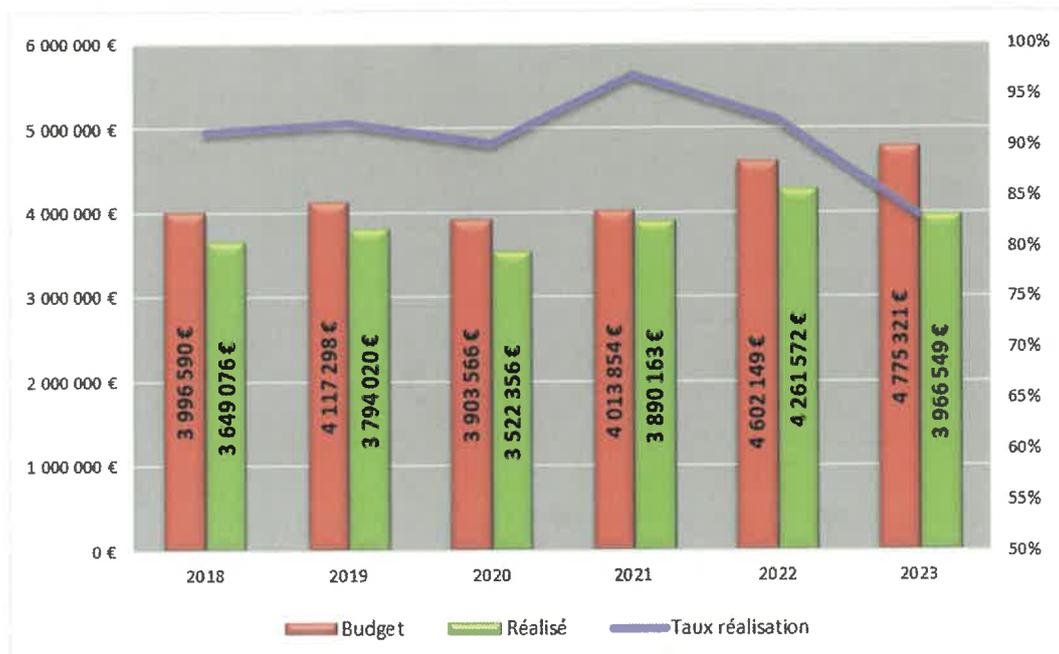
Ce compte financier unique traduit la prise en charge au titre de l'exploitation, des flux financiers liés au transfert et traitement des déchets ménagers, au tri et conditionnement et à la valorisation matière des emballages avec le contrat unique conclu avec la société Citéo (ex Adelphe).

En matière de valorisation des bio-déchets et des déchets verts, le SIEEEN, outre les flux relatifs à ses collectivités a, comme depuis 2015, assuré en prestations de service au profit de l'Agglomération de Nevers la valorisation d'une partie de ses déchets verts (ces mouvements sont retracés dans le budget Prestations).

Les dépenses d'investissements intègrent la poursuite du programme de réorganisation des quais de transfert ainsi que quelques travaux réellement indispensables pour garantir le bon fonctionnement des équipements existants en attendant leur renouvellement.

**I – SECTION D'EXPLOITATION****I-1 DEPENSES D'EXPLOITATION****I-1-A CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)**

Les charges générales ont été réalisées à hauteur de 3 966 549 € / 4 261 572 € soit un taux de réalisation de 83 % contre 93 % en 2022. On enregistre donc une baisse des charges de 7 %.



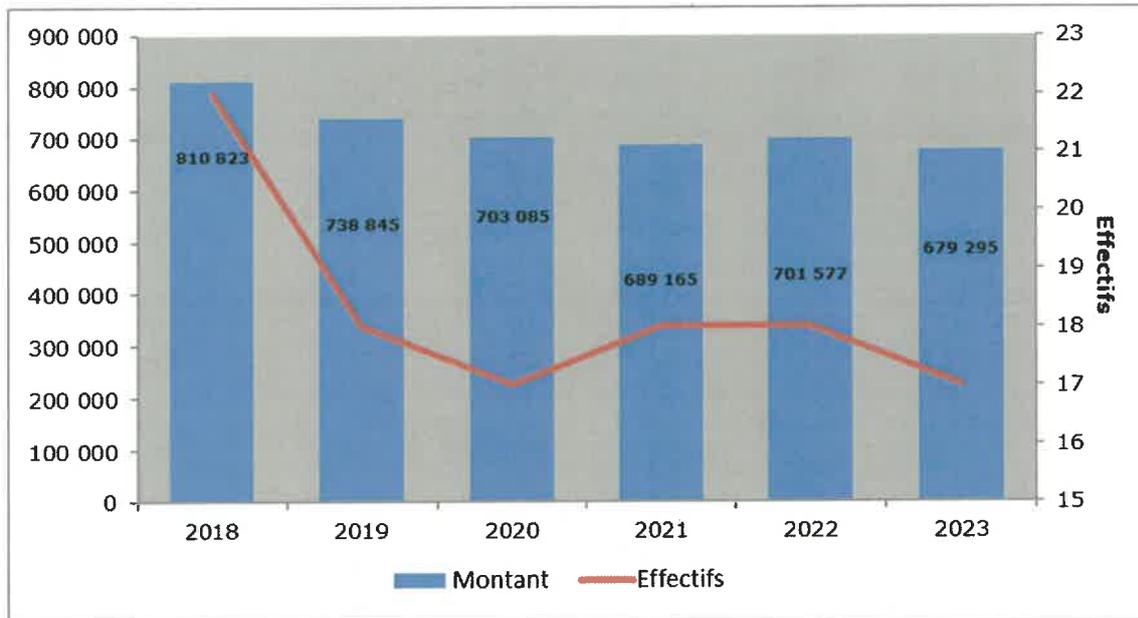
Les charges à caractère général sont composées principalement par :

- Les prestations de transfert et de traitement des OMR : 636 933 € / 889 920 €
- Le tri et conditionnement (emballages, cartons et papiers) : 1 195 873 € / 1 139 857 €
- Le traitement des déchets de déchèteries : 1 074 891 € / 1 061 041 €
- Le transport des emballages et papiers : 142 € / 220 222 €
- Les prestations de broyage et criblage : 253 245 € / 166 973 €
- Le carburant (principalement pour la régie de transport) : 83 215 € / 131 479 €.

038.CS.2024

**I-1-B CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)**

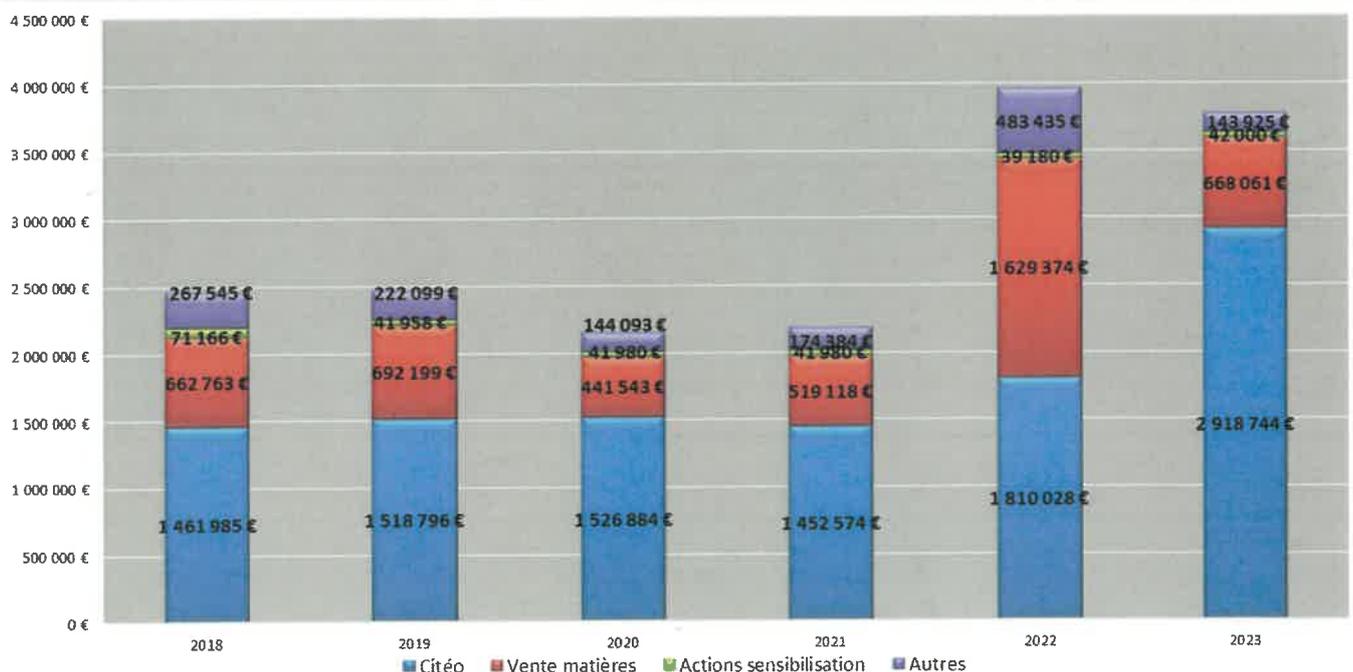
Après les opérations d'affectation du budget principal, les charges de personnel sont en baisse à 679 295 € / 701 577 € (-3%).

**I-1-C CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)**

Ce chapitre enregistre les flux financiers liés au reversement aux collectivités :

- Soutiens Citéo pour 2 918 744 € / 1 810 028 €
- Vente des matières auprès des centres de tri et des filières pour un montant de 668 061 € / 1 629 374 € (retour à la normal des prix unitaires de reprise)
- Reversement Ecomobilier et Ecofolio pour 179 845 € / 157 601 €
- Péréquation coût transport carton pour 5 720 € / 6 093 €.

Le total de ce chapitre s'élève à 3 772 730 € / 3 607 403 €. Cette somme intègre le rattachement de charges liés au reversement matière et d'Adelphé (solde 2023) ainsi que les reversements Ecofolio et Ecomobilier.



**I-1-D CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)**

Ce chapitre enregistre les intérêts d'emprunts versés pour un montant de 37 801 € / 19 318 €.

**I-1-E CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 213 236 € et intègrent certaines régularisations 2022 des mensualités versées par les collectivités.

**Le taux de réalisation des dépenses réelles en y intégrant les charges rattachées atteint 84 %.**

**Au total, les dépenses réelles se sont élevées à 8 669 611 € contre 8 644 745 € en 2022 soit une hausse de 0.3 % par rapport à l'an passé.**

**I-1-F OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)**

Les dépenses d'ordre sont constituées par :

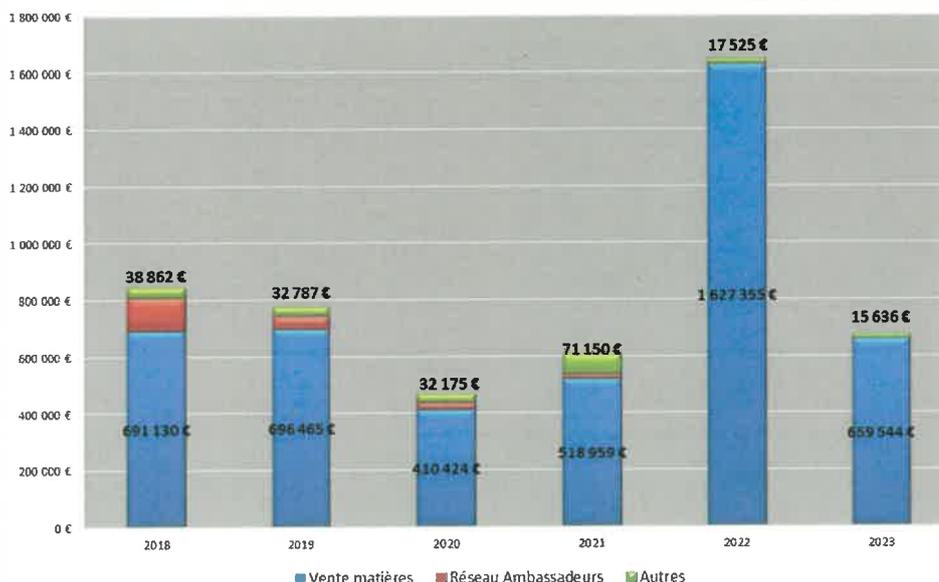
- Les amortissements pour un montant de 338 238 € / 315 428 €
- La plus-value des matériels cédés pour 37 150 €.

**Les dépenses globales de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 90 % soit un montant de 9 044 999 € contre 8 991 056 € en 2022 (+1 %).**

**I-2 RECETTES D'EXPLOITATION****I-1-A PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)**

Les produits du service d'un montant total de 675 180 € / 1 646 672 € sont constitués pour l'essentiel :

- Des recettes liées à la revente des matériaux valorisés pour 659 544 € / 1 627 355 €
- La facturation des coûts liés à la campagne de communication de l'extension de consigne de tri pour 0 € / 18 723 €
- La facturation de la manutention des plaquettes bois au budget régie de chaleur pour 13 636 € / 6 335 €.

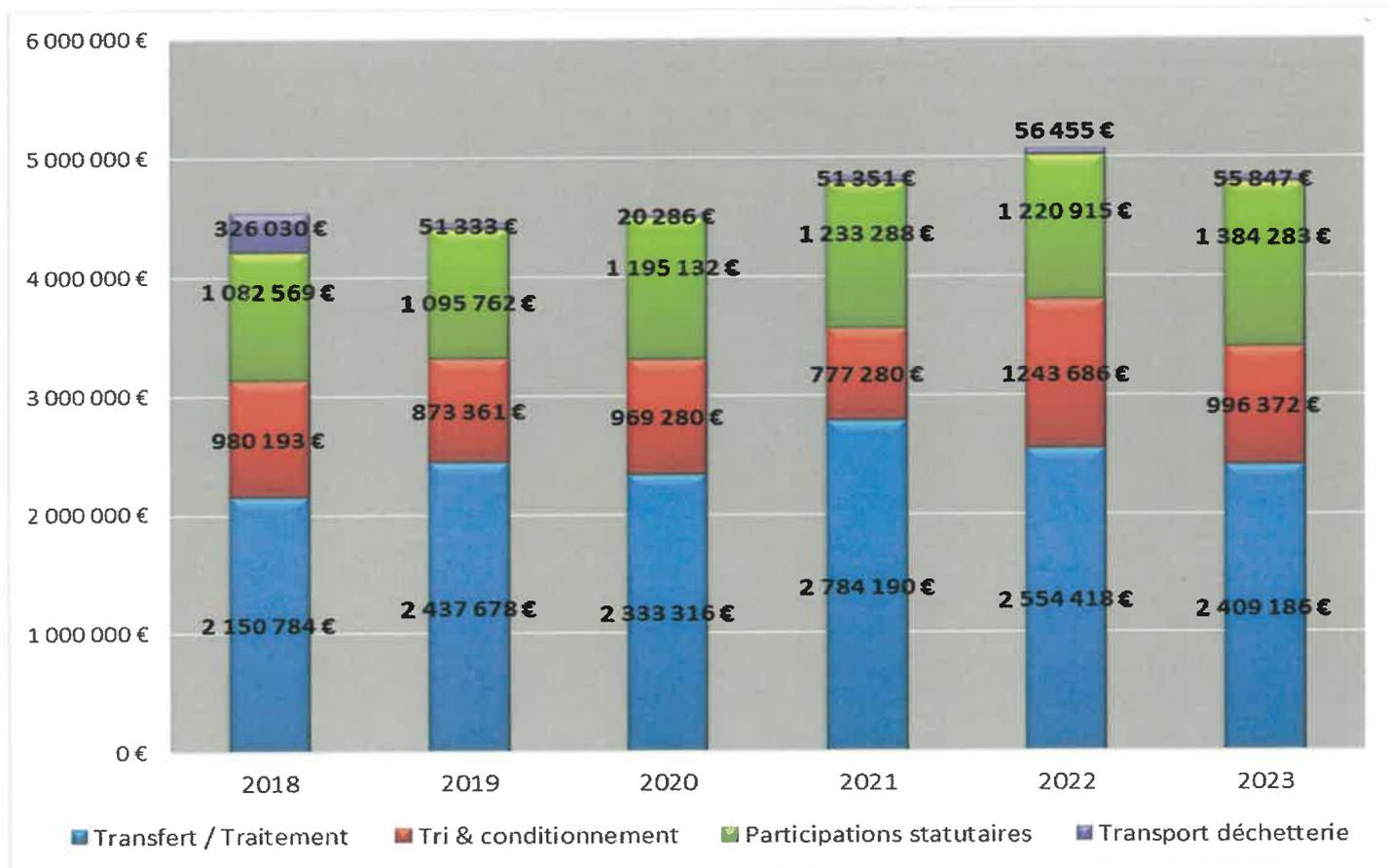


038.CS.2024

**I-1-B DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)**

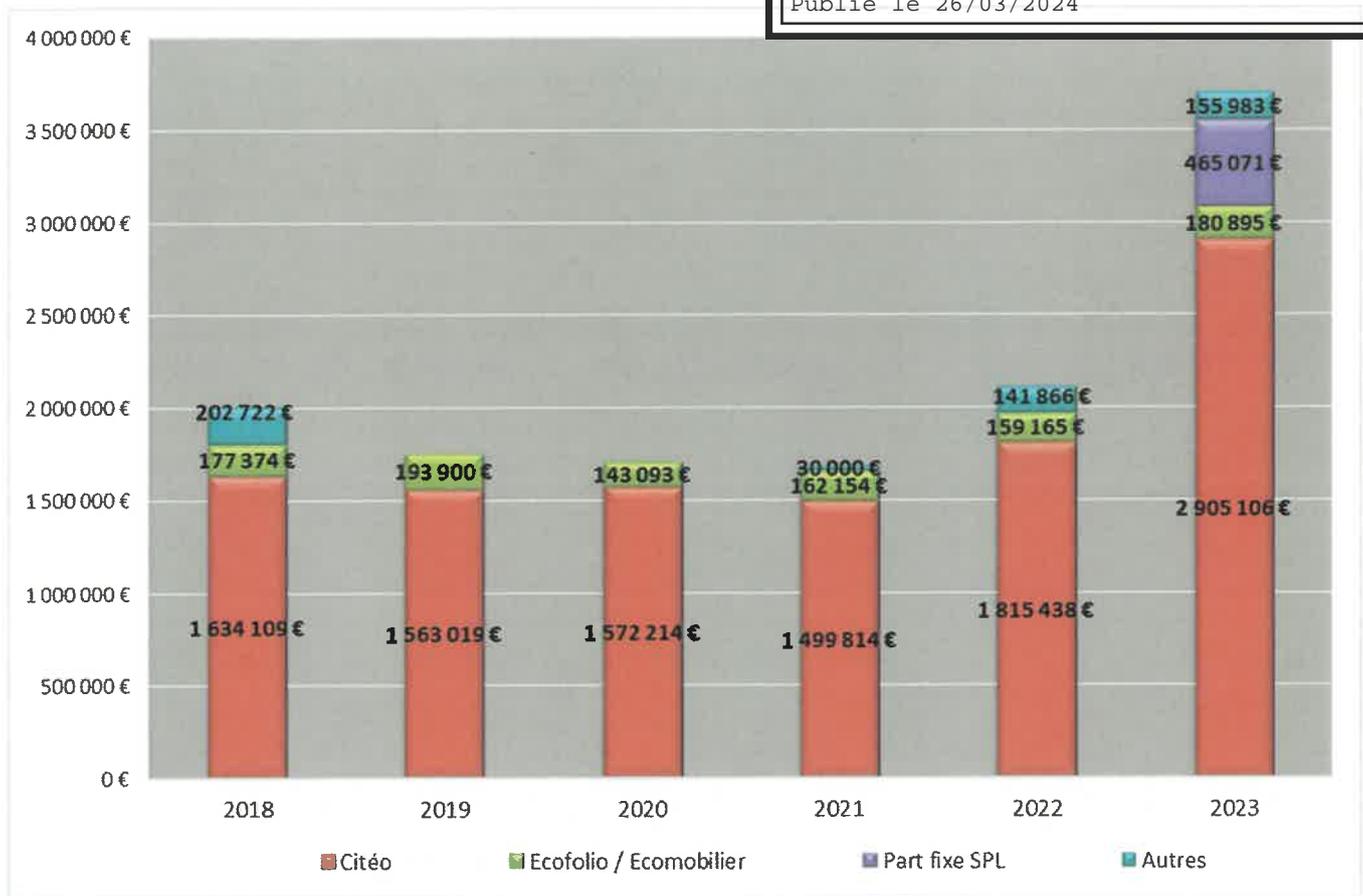
Le chapitre 74 enregistre plusieurs flux financiers :

- Les participations des collectivités au coût de transfert et traitement :  
2 409 186 € / 2 554 418 €.
- Les participations des collectivités au coût du tri/conditionnement :  
996 372 € / 1 243 686 €.
- Les participations statutaires au coût d'exploitation et d'investissement des sites : 1 384 283 € / 1 220 915 €.
- Les participations au transport déchetterie :  
55 847 € / 56 455 €.



- Les dotations de Citéo se sont élevées à :  
2 905 106 € / 1 815 438 €
- Les dotations des éco organismes (Ecofolio et Ecomobilier) sont de :  
180 895 € / 159 165 €.

038.CS.2024



### I-1-C PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)

Le chapitre 77 constate les produits exceptionnels pour 45 777 € / 26 075 €.

**Les recettes réelles d'exploitation** s'élèvent à 9 334 213 € / 8 915 595 € avec un taux global de réalisation de 94 %.

### I-1-D OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)

Les opérations d'ordre sont constituées de l'amortissement des subventions pour 109 077 €.

Si l'on rapproche les opérations réelles et d'ordre avec celles de rattachement, l'ensemble s'élève à 9 443 290 € contre 9 038 232 € en recettes en 2022.

**On constate donc un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 398 291 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de clôture de 415 655 € de l'exercice précédent soit un solde d'exécution cumulé 2023 de 813 946 €. Une partie de cet excédent devra être affectée en investissement afin de financer les investissements et notamment le décalage dans le temps de la perception du FCTVA.**

038.CS.2024

**II – SECTION D'INVESTISSEMENT****II-1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT****II-1-A DEPENSES D'EQUIPEMENT**

Les dépenses d'équipements et les restes à réaliser se répartissent ainsi :

Opération	Projet	Réalisé 2023	Restes à réaliser 2022
Quais de transfert	Réorganisation Quai Château	1 824 €	
	Réorganisation Quai Corbigny	576 €	
	Réorganisation Quai Rix	4 016 €	
	Réorganisation Quai de Chantenay	622 647 €	1 054 020 €
	Réorganisation Quai de Champvert	397 995 €	677 300 €
	Réorganisation Quai de Préporche	43 859 €	1 202 900 €
	Véhicules légers	81 551 €	35 300 €
	Défense incendie Corbigny + assainissement + voirie	34 037 €	3 100 €
	Godet balayeur adapté aux télescopiques	19 572 €	
	Télescopique	0 €	143 900 €
	Divers	13 134 €	3 280 €
<b>Total Quais de transfert</b>		<b>1 219 212 €</b>	<b>3 119 800 €</b>
PF multifilières	Etudes techniques et MO - extension pour BTP	178 472 €	41 577 €
	Alimentation déchiqueteuse	825 €	
	Télescopique	0 €	148 400 €
	Aménagement bureau Accueil de Rouy	3 344 €	
<b>Total PF multifilières</b>		<b>182 641 €</b>	<b>189 977 €</b>
PF compostage	Réorganisation PF compostage	8 704 €	1 353 100 €
	Crible	0 €	477 800 €
	Mesure de bruit	0 €	1 900 €
	Reprise voirie, aménagement accès, bassin, assainissement	97 565 €	6 700 €
<b>Total PF compostage</b>		<b>106 270 €</b>	<b>1 839 500 €</b>
Service Nevers	Matériels informatique	4 005 €	2 710 €
	<b>Total Service Nevers</b>		<b>4 005 €</b>
Régie de transport	Acquisition FMA	261 017 €	
	<b>Total Régie de transport</b>		<b>261 017 €</b>
<b>Total dépenses d'équipements</b>		<b>1 773 145 €</b>	<b>5 151 987 €</b>

Elles ont représenté au total un montant réalisé de 1 773 145 € et 5 151 987 € sont inscrits en restes à réaliser.

**II-1-B DEPENSES FINANCIERES (chapitre 16 et 26)**

Les dépenses financières se sont élevées à 136 179 € et correspondent au remboursement en capital des emprunts.

**II-1-C OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 040)**

Les dépenses d'ordre sont constituées de l'amortissement des subventions pour 109 077 €.

**II-1-D OPERATIONS PATRIMONIALES (chapitre 041)**

Ce chapitre intègre l'intégration d'études dans les comptes d'immobilisations en cours car celles-ci sont suivi de travaux.

**Le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 2 037 288 € contre 806 551 € en 2022 avec des restes à réaliser à hauteur de 5 151 987 €.**

**II-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT**

En matière de recettes réelles, les mouvements s'établissent à hauteur de

2 009 902 € / 938 260 € qui se décomposent principalement ainsi :

- 14 127 € de subvention du DSIL pour la réorganisation du quai de Rix (chapitre 13),
- 75 776 € au titre du FCTVA (chapitre 10),
- 1 920 000 € de mobilisation d'emprunt (chapitre 16).

Les opérations d'ordre (chapitre 040) sont constituées des dotations aux amortissements pour 338 238 € et des plus-values de cession pour 37 150 €.

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) sont constituées de la contrepartie de l'intégration d'études dans les comptes d'immobilisations en cours pour 18 887 €.

**Avec la reprise de l'excédent de l'exercice 2022 de 587 570 € et le résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 366 889 €, le résultat de clôture est en excédent de 954 459 €.**

**CONCLUSIONS**

	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution de l'exercice (2023)	Report de l'exercice N-1 (2022)	Résultat de clôture 2023
Total exploitation	9 044 998.88 €	9 443 289.69 €	398 290.81 €	415 655.35 €	813 946.16 €
Total investissement	2 037 288.12 €	2 404 177.05 €	366 888.93 €	587 570.10 €	954 459.03 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>11 082 287.00 €</b>	<b>11 847 466.74 €</b>	<b>765 179.74 €</b>	<b>1 003 225.45 €</b>	<b>1 768 405.19 €</b>

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
0.00 €	0.00 €	0.00 €	813 946.16 €	
5 151 987.00 €	3 616 623.00 €	-1 535 364.00 €	- 580 904.97 €	
<b>5 151 987.00 €</b>	<b>3 616 623.00 €</b>	<b>-1 535 364.00 €</b>	<b>233 041.19 €</b>	

038.CS.2024

Chapitre	(K€)	2023
70	Prestations de services (c/70)	675,2
74	Dotations et participations (c/74)	8 552,7
75	Autres produits (c/75)	60,5
	<b>Recette de gestion (A)</b>	<b>9 288,4</b>
77	Produits exceptionnels (hors cession)	8,6
	<b>Recette réelle (B)</b>	<b>9 297,1</b>
011	Charges à caractère général (c/011)	3 966,5
012	Charges de personnel (c/012)	679,3
65	Autres charges de gestion courante (c/65)	3 772,7
	<b>Dépense de gestion (C)</b>	<b>8 418,6</b>
66	Charges financières	37,8
67	Charges exceptionnelles	213,2
	<b>Dépense réelle (D)</b>	<b>8 669,6</b>
	<b>EPARGNE DE GESTION (E) = (A-C)</b>	<b>869,9</b>
	<b>EPARGNE BRUTE (F) = (B-D)</b>	<b>627,5</b>
	Remboursement de capital d'emprunts	136,2
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>491,3</b>

Taux d'épargne de gestion (E/A)	9%
Taux d'épargne brute (F/B)	7%
Taux d'épargne nette (G/B)	5%

<b>Encours de la dette au 31/12/23</b>	4 413,9
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	7,03

inclus uniquement les montants d'emprunts encaissés

## AR Prefecture

058-255801185-20240316-038\_CS\_2024-BF

Reçu le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

Chapitre	(K€)	2023	RAR	2023 avec RAR
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 773,1</b>	<b>5 152,0</b>	<b>6 925,1</b>

13	Subventions reçues	14,1	336,6	350,7
10	Fonds, dotations et divers (hors 1068)	75,8		75,8
775	Produits des cessions	37,2		37,2
1641	Emprunts	1 920,0	3 280,0	5 200,0
	Epargne nette	491,3		491,3
23 / 27	Autres recettes d'investissement	0,0		0,0
166	Delta opération de refinancement	0,0		0,0
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>2 538,3</b>	<b>3 616,6</b>	<b>6 154,9</b>

Fonds de roulement au 01/01/23 en fonctionnement	415,7		415,7
Fonds de roulement au 01/01/23 en investissement	587,6		587,6
Variation du fonds de roulement 2023	765,2	-1 535,4	-770,2
<b>Fonds de roulement au 31/12/23</b>	<b>1 768,4</b>	<b>-1 535,4</b>	<b>233,0</b>

0,00

<b>Variation du stock de dette</b>	<b>1 783,8</b>
------------------------------------	----------------

Taux d'autofinancement net des invest	28%	7%
Taux de financement des invest par emprunt	108%	75%

**Au final le résultat de clôture de l'exercice 2023 (hors restes à réaliser) est excédentaire de 1 768 405 € contre 1 003 225 € en 2022.**

**Si l'on y intègre les restes à réaliser, le résultat cumulé est excédentaire de 233 041 € contre 755 266 € en 2022.**

**Pour l'avenir, il convient de rester, comme les années précédentes, très mobilisé sur la maîtrise des coûts, l'optimisation des équipements et le recouvrement des subventions et autres soutiens ou vente de matériaux afin de limiter au strict nécessaire les participations refacturées à nos 8 collectivités adhérentes.**

**Ces participations couvrent le financement de l'activité transfert, traitement, tri, valorisation, l'appui technique du SIEEEN (gestion du contrat Citéo et de la vente des matériaux, groupements de commandes).**

**BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICE**

Le compte financier unique de ce budget annexe retrace les activités en prestations de service ou d'ingénierie : maîtrise d'œuvre bâtiment - coordination SPS - maintenance éclairage public (4% du parc géré en prestations de service par le Scep) - technologies de l'information et de la communication déduction désormais des charges et produits liés à l'exercice de la compétence et qui sont retracés dans le budget principal au titre du Pack Services – la vente de compost – la prestation DPO.

Chaque activité en prestation est traduite dans un bilan consolidé au niveau des chapitres budgétaires. Ce budget est assujéti à la TVA.

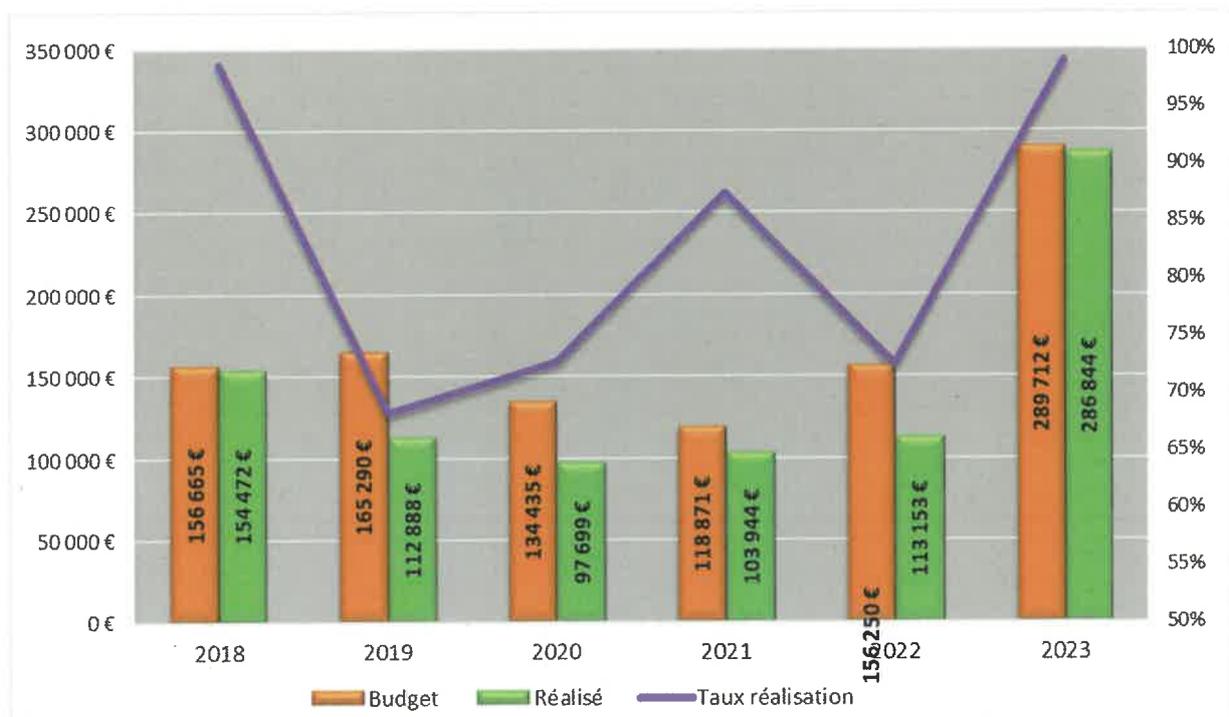
**I – SECTION D'EXPLOITATION****I-1 DEPENSES D'EXPLOITATION**

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 822 561 € contre 524 330 € en 2022 (+154 %) avec un taux de réalisation de 99 %.

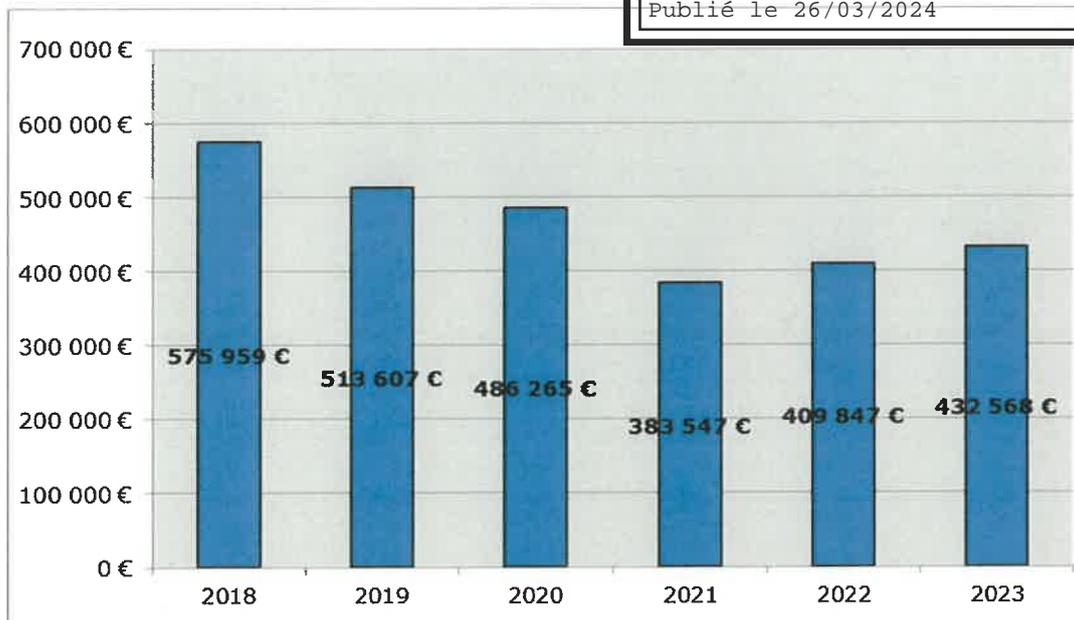
**I-1-A CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)**

Les charges à caractère général s'élèvent à 286 844 € / 113 153 € et intègre :

- L'affectation des charges provenant du budget principal pour 149 069 € / 85 380 €
- Achat de matériels informatique pour revente pour 81 282 € / 0 €
- Des formations pour 8 915 € / 7 540 €.

**I-1-B CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)**

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses d'exploitation (52%). Elles s'élèvent à 432 568 € contre 409 847 € en 2022 soit une hausse de 6%.



### I-1-C CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Les charges de gestion courantes se sont élevées à 102 619 € / 1 330 €. La somme en 2023 correspond à la vente de CEE qui est ensuite reversée aux collectivités concernées.

### I-1-D CHARGES EXCEPTIONNELLES ET PROVISIONS (chapitre 67)

Le chapitre 67 s'élève à 2 556 € et concerne une annulation de titre sur exercice antérieur.

### I-1-E OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)

Les opérations d'ordre intègre uniquement les amortissements des immobilisations pour 9 502 € / 16 542 €.

**Les dépenses réelles d'exploitation** ont été réalisées à hauteur de 825 214 € contre 527 245 € en 2022.

## I-2 RECETTES D'EXPLOITATION

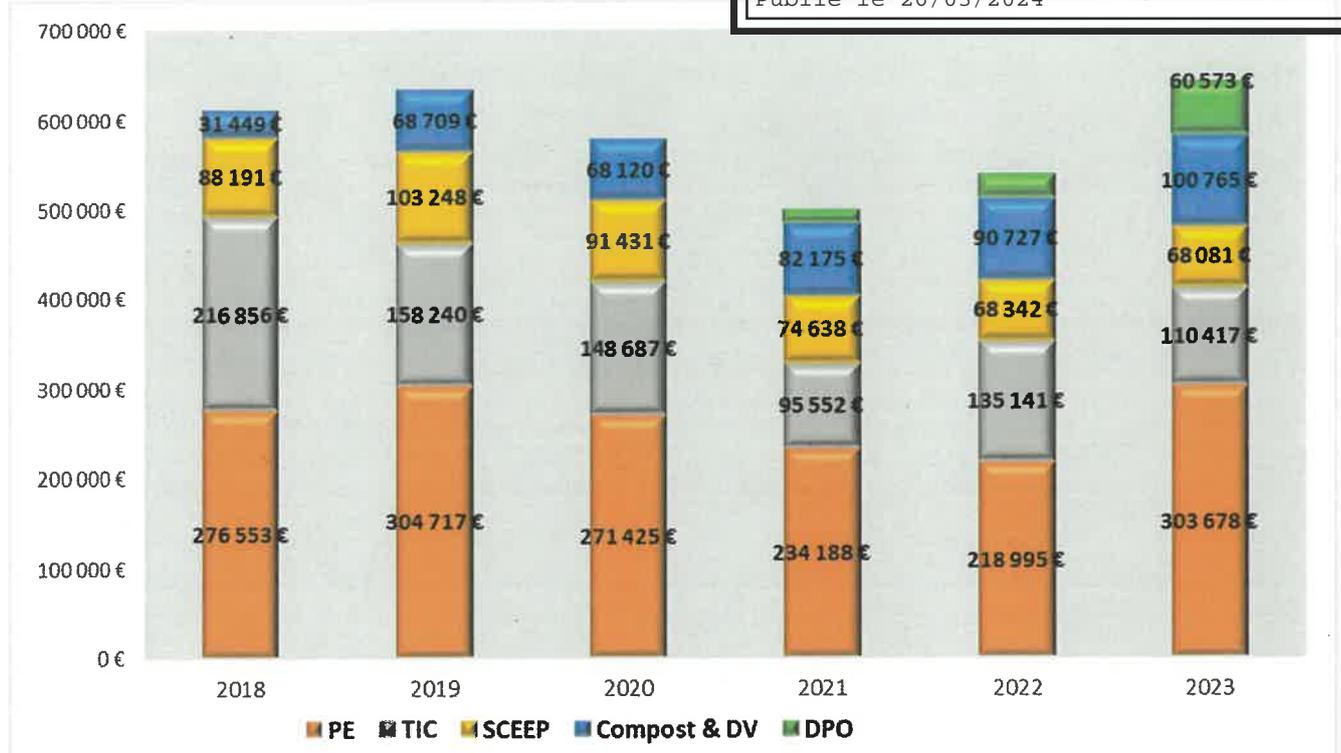
En matière de recettes réelles, les réalisations s'établissent avec les rattachements à 834 732 € contre 544 404 € en 2022.

### I-2-A PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)

Ils se répartissent ainsi :

- Honoraires de l'activité architecture équipement et SPS pour 303 678 € / 218 995 €,
- Les prestations des TIC pour 110 417 € / 135 141 €,
- Les prestations de maintenance du Sceep pour 68 081 € / 68 342 €,
- Vente de compost et traitement des déchets verts (recette de prestations du service déchets ménagers) pour 100 765 € / 90 727 €,
- Vente matériels informatique pour 82 664 € / 0 €

038.CS.2024



**Avec le rattachement des produits, le solde d'exécution de l'exercice en exploitation est excédentaire de 16 €. Ajouté à l'excédent de 1000 € constaté en 2022, le résultat de clôture devient globalement excédentaire de 1 016 €.**

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Ces activités mobilisent peu de moyens en termes d'investissement : 0 € en 2023.

En matière de recettes, les mouvements comptables se sont élevés à 9 502 € en totalité constitués de la dotation aux amortissements.

**Avec un excédent reporté de 77 354 € et un résultat 2023 de 9 502 € la section d'investissement enregistre un résultat cumulé excédentaire de 86 856 €.**

### CONCLUSIONS

	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution de l'exercice (2023)	Report de l'exercice N-1 (2022)	Résultat de clôture 2022
<b>Total exploitation</b>	834 716.03 €	834 732.34 €	16.31 €	1 000.26 €	1 016.57 €
<b>Total investissement</b>	0.00 €	9 502.25 €	9 502.25 €	77 353.84 €	86 856.09 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>834 716.03 €</b>	<b>844 234.59 €</b>	<b>9 518.56 €</b>	<b>78 354.10 €</b>	<b>87 872.66 €</b>

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 016.57 €	
17 633.00 €	0.00 €	17 633.00 €	69 223.09 €	
<b>17 633.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>17 633.00 €</b>	<b>70 239.66 €</b>	

Chapitre	(K€)	2023
70	Prestations de services (c/70)	732,1
74	Dotations et participations (c/74)	0,0
75	Autres produits (c/75)	102,6
	<b>Recette de gestion (A)</b>	<b>834,7</b>
77	Produits exceptionnels	0,0
78	Reprise provision	0,0
	<b>Recette réelle (B)</b>	<b>834,7</b>
011	Charges à caractère général (c/011)	286,8
012	Charges de personnel (c/012)	432,6
65	Autres charges de gestion courante (c/65)	103,1
	<b>Dépense de gestion (C)</b>	<b>822,6</b>
66	Charges financières	0,0
67	Charges exceptionnelles	2,6
69	Impôts	0,1
	<b>Dépense réelle (D)</b>	<b>825,2</b>
	<b>EPARGNE DE GESTION (E) = (A-C)</b>	<b>12,2</b>
	<b>EPARGNE BRUTE (F) = (B-D)</b>	<b>9,5</b>
	Remboursement de capital d'emprunts	0,0
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>9,5</b>

Taux d'épargne de gestion (E/A) 1%

Taux d'épargne brute (F/B) 1%

Taux d'épargne nette (G/B) 1%

Encours de la dette au 31/12/23	0,0
Capacité de désendettement (en année)	0,00

Chapitre	(K€)	2023	RAR	2023 avec RAR
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>0,0</b>	<b>17,6</b>	<b>17,6</b>

13	Subventions reçues	0,0		0,0
10	Fonds, dotations et divers (hors 1068)	0,0		0,0
775	Produits des cessions	0,0		0,0
1641	Emprunts	0,0		0,0
	Epargne nette	9,5		9,5
23 / 27	Autres recettes d'investissement	0,0		0,0
166	Delta opération de refinancement	0,0		0,0
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>9,5</b>	<b>0,0</b>	<b>9,5</b>

Fonds de roulement au 01/01/23 en fonctionnement	1,0		1,0
Fonds de roulement au 01/01/23 en investissement	77,4		77,4
Variation du fonds de roulement 2023	9,5	-17,6	-8,1
<b>Fonds de roulement au 31/12/23</b>	<b>87,9</b>	<b>-17,6</b>	<b>70,2</b>

	0,00	0,00
<b>Variation du stock de dette</b>	<b>0,0</b>	

Avec la reprise des résultats reportés de l'année 2022, le résultat à la clôture de l'exercice 2022 présente un excédent cumulé de 87 873 € contre 78 354 € en 2022.

L'effort, des services concernés, engagé depuis maintenant plusieurs années, devra se poursuivre pour pouvoir continuer de maîtriser les dépenses d'exploitation et s'efforcer de rester à « l'équilibre ».

Les charges salariales rattachées au pôle ingénierie sont stabilisées et nous n'avons que peu de capacité à adapter nos tarifs à la hausse pour permettre de dégager une marge d'autofinancement supérieure.

**BUDGET REGIE RESEAU DE CHALEUR**

Ce compte financier unique enregistre les flux financiers liés à l'exercice de la compétence réseaux de chaleur, désormais passé à la Régie syndicale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cinq chantiers en cours sur l'année 2023, la chaufferie d'Entrains sur Nohain, l'extension du réseau de chaleur de Lormes, les deux chaufferies de Coulanges les Nevers, la chaufferie de Cossaye.

L'extension de Lormes a été réalisée dans les temps, les autres chantiers se déroulent comme prévu et seront terminés en 2024.

L'intérêt des communes pour les projets de chaufferie bois n'a pas fléchi en 2023 avec de nouvelles sollicitations (Lormes, Decize, Saint Amand en Puisaye, Anthien, Cercy la Tour).

La Régie dispose en 2023 de 22 chaufferies biomasse avec réseau de chaleur en fonctionnement. 17 chaufferies sont exploitées par le service, 4 sont mises à disposition de communes et une est exploitée par un prestataire (La Charité sur Loire). L'ensemble représente un parc de 8,2 MW de puissance bois installée faisant de la Régie du SIEEN le premier opérateur de distribution de chaleur biomasse du Département.

Neuf chaufferies sont approvisionnées via la plateforme de Château Chinon (EIAT, Lormes, Planchez, Moux en Morvan, Arleuf, Montigny, Montsauche les settons, Brassy, Château-Chinon), représentant 1299 tonnes sur la saison dernière, soit 54% des besoins en plaquettes des chaufferies exploitées par la régie.

La plateforme de Rix, a produit 211 tonnes de plaquettes sèches pour la chaufferie de St Amand en Puisaye.

## **I – SECTION D'EXPLOITATION**

### **I-1 DEPENSES D'EXPLOITATION**

Le total des dépenses de fonctionnement d'élèvent à 1 359 345 € contre 1 974 356 € en 2022.

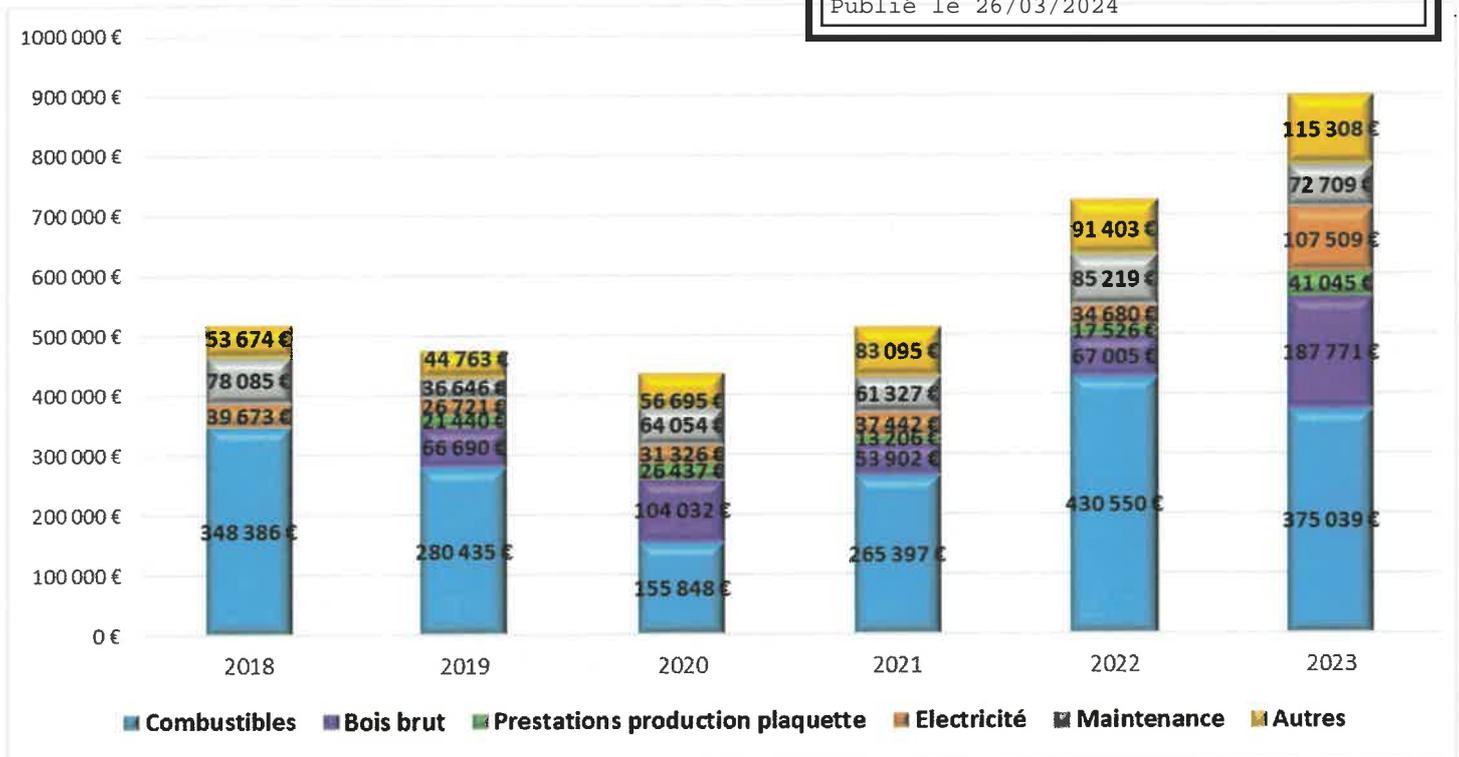
Les dépenses de gestion courante sont de 1 240 554 € / 979 243 € (taux de réalisation de 82%) soit une hausse de 27%.

#### **I-1-A CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)**

Charges à caractère général 899 381 € / 726 382 € dont les principaux postes sont :

- Les combustibles pour 375 039 € / 430 550 €, soit une baisse 13%,
- L'achat de bois brut pour 187 771 € / 67 005 €,
- Les coûts de transformation en plaquettes pour 41 045 € / 17 526 €,
- L'électricité et l'eau pour 107 509 € / 34 680 €,
- L'entretien et la maintenance des chaufferies pour 72 709 € / 85 219 €,
- Le transport des plaquettes de nos plateformes vers les chaufferies pour 45 033 € / 24 244 €,
- Les charges refacturées par le budget principal pour 45 698 € / 33 675 €.

038.CS.2024



### I-1-B CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

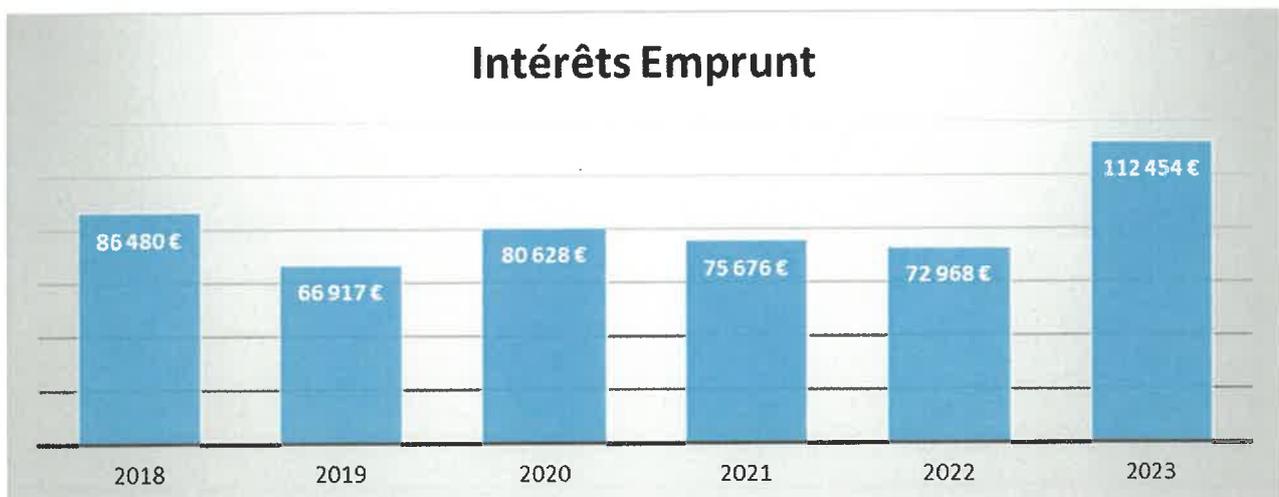
Les charges de personnel s'élèvent à 340 655 € / 252 605 € soit une augmentation de 35 %.

Cette hausse est essentiellement dû à l'intégration de 2,7 ETP sur des postes de chargé de développement. Une partie des coûts de ceux-ci seront affectés sur les différents projets en fonction du temps passé via les opérations de travaux en régie.

### I-1-C CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières s'élèvent à 112 454 € / 72 968 € et intègrent :

- Les intérêts d'emprunts pour 86 854 € / 66 782 €,
- Les intérêts sur la ligne de trésorerie pour 25 600 € / 6 186 €.



**I-1-D CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles pour 6 337 € / 15 729 € intègrent essentiellement des travaux réalisés pour le compte de collectivités (les refacturations correspondantes apparaissent en produits exceptionnels).

**I-1-E OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)**

Les dépenses d'ordre d'élèvent à 975 360 € / 906 417 € et intègrent :

- La dotation aux amortissements pour 700 170 € / 625 212 €,
- La reprise de la variation de stock 2022 (constatation du stock initial) pour 213 263 €,
- La provision R23 pour 61 926 €.

**I-2 RECETTES D'EXPLOITATION**

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 2 334 705 € contre 1 974 440 € en 2022.

Les recettes de gestion courante s'élèvent à 1 605 580 € contre 1 365 827 € en 2022.

**I-2-A PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)**

Ce chapitre intègre :

- Les loyers perçus (transfert partiel) pour 51 287 € / 53 214 €,
- La vente de chaleur (transfert total) pour 1 267 674 € / 1 044 940 €.

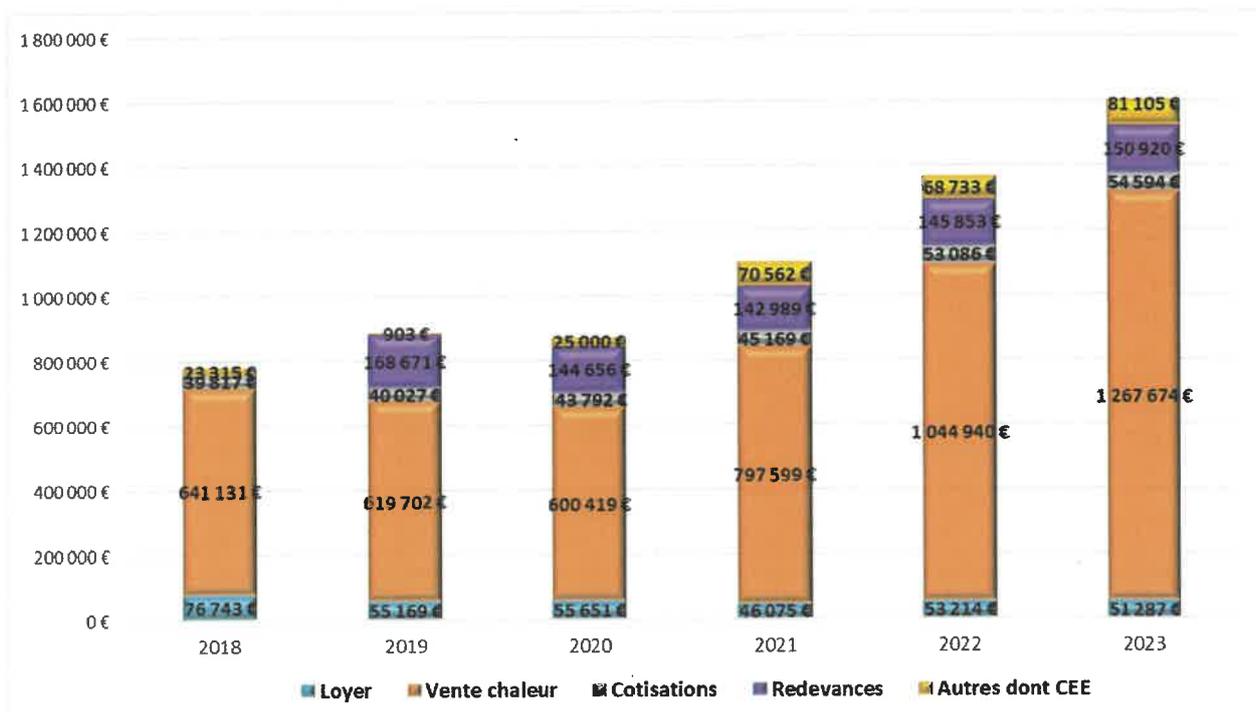
**I-2-B SUBVENTION D'EXPLOITATION (chapitre 74)**

Ce chapitre intègre une part de la subvention de l'ADEME pour l'action du chargé de mission COT ENR pour 45 823 / 68 733 €.

**I-2-C PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)**

Ce chapitre intègre :

- Les cotisations statutaires pour 54 594 € / 53 086 €,
- La redevance pour la chaufferie de La Charité 150 920 € / 145 853 €
- La vente de CEE pour 31 250 €.



**I-2-D PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)**

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 23 515 € / 24 777 € et intègrent :

- Les refacturations des travaux effectués pour le compte de collectivités pour 4 056 € / 5 727 €.
- La refacturation de fioul à la commune de Coulanges les Nevers pour 9 338 €
- Le reclassement d'une dépenses 2022 en investissement pour 9 338 €.

**I-2-E OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 042)**

Les recettes d'ordre s'élèvent à 705 609 € et intègrent :

- La dotation aux amortissements des subventions pour 407 227 € / 370 573 €.
- La variation de stock des plaquettes (stock final) pour 246 324 €
- Les travaux en régie pour 52 058 €.

**Avec 2 334 704 € en dépenses et 2 334 705 € en recettes, la section d'investissement présente au final un solde d'exécution 2023 excédentaire de 1 €.**

**Avec le solde excédentaire 2022 reporté de 84 €, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 85 €.**

**II – SECTION D'INVESTISSEMENT****II-1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT****II-1-A DEPENSES D'EQUIPEMENT**

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 1 567 679 € sont essentiellement constituées par :

Opération	2023	RAR 2023
CORANCY - Extension du réseau		18 800 €
LORMES - Extension du réseau	22 952 €	113 900 €
CORBIGNY - Etude faisabilité extension réseau	2 555 €	
ST AMAND - Modification du réseau	14 520 €	47 400 €
LA CHARITE - Schéma directeur	7 678 €	
LA CHARITE - Abri BigBag des cendres		9 507 €
ENTRAINS - Création chaufferie et réseau de chaleur	30 240 €	374 800 €
VARZY 2 - Création chaufferie et réseau de chaleur	14 000 €	206 800 €
URZY - Création chaufferie et réseau de chaleur		602 €
MONTSAUCHE - Création chaufferie et réseau de chaleur	13 895 €	
VAUX D'AMOGNE - Création chaufferie et réseau de chaleur	18 036 €	
ST PIERRE - Création chaufferie et réseau de chaleur	16 661 €	110 900 €
IMPHY PISCINE - Création chaufferie et réseau de chaleur	14 470 €	74 900 €
COSSAYE - Création chaufferie et réseau de chaleur	107 300 €	370 310 €
COULANGES SAULES - Création chaufferie et réseau de chaleur	416 653 €	307 750 €
LORMES 2 - Etude de faisabilité	780 €	
LORMES CB - Création chaufferie et réseau de chaleur		5 750 €
COULANGES MALRAUX - Création chaufferie et réseau de chaleur	296 806 €	296 600 €
SOUGY - Création chaufferie et réseau de chaleur	12 738 €	46 100 €
ST GERMAIN - Création chaufferie et réseau de chaleur		19 100 €
ST AMAND 2 - Création chaufferie et réseau de chaleur	2 423 €	21 900 €
EIAT - Extension du réseau n°2	398 130 €	82 700 €
EIAT - Modification du silo	88 538 €	900 €
EIAT - Remplacement réfractaires	39 980 €	
EIAT - RVAT	1 750 €	
EIAT - Raccordement Schiever	5 250 €	33 600 €
EIAT - Flocage coupe feu	4 676 €	2 000 €
<b>TOTAL CHAUFFERIES ET RESEAUX DE CHALEUR</b>	<b>1 530 031 €</b>	<b>2 144 319 €</b>
SUPPORT - véhicules légers	34 645 €	20 600 €
SUPPORT - renouvellement matériel informatique	3 003 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>1 567 679 €</b>	<b>2 164 919 €</b>

Les restes à réaliser concernant les dépenses d'équipement s'élevaient à 2 164 919 €.

## II-1-B EMPRUNTS (chapitre 16)

Les dépenses financières intègrent le remboursement de capital des emprunts pour un montant de 353 998 € / 333 361 € portant ainsi le capital restant dû au 31/12/2023 à 7 615 398 €.

## II-1-C OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 040)

Les dépenses d'ordre représentent 705 609 € et intègrent :

- L'amortissement des subventions pour 407 227 €,
- La variation de stock des plaquettes (stock final) pour 246 324 €
- Les travaux en régie pour 52 058 €.

## II-1-D OPERATIONS PATRIMONIALES (chapitre 041)

Ce chapitre est composé de l'intégration des études (compte 2031) dans les dépenses du projet qui en découle (compte 23) ou des reclassements de compte pour 1 268 910 €.

## II-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

### II-2-A SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Les subventions d'investissement d'un montant de 1 173 765 € sont essentiellement constituées par :

Opération	2023	RAR 2023
CORANCY - Extension du réseau		3 596 €
LORMES - Extension du réseau	138 000 €	6 692 €
MONTIGNY - Etude extension du réseau	1 050 €	
CORBIGNY - Etude faisabilité extension réseau		2 555 €
ST AMAND - Modification du réseau		61 900 €
LA CHARITE - Schéma directeur	14 508 €	
ENTRAINS - Etude faisabilité chaufferie et solaire thermique	1 975 €	
ENTRAINS - Création chaufferie et réseau de chaleur		344 382 €
URZY - Création chaufferie et réseau de chaleur	68 100 €	
MONTSAUCHE - Création chaufferie et réseau de chaleur	179 877 €	
VAUX D'AMOGNE - Création chaufferie et réseau de chaleur	32 009 €	
OUROUX 2 - Création chaufferie et réseau de chaleur	27 040 €	
IMPHY PISCINE - Création chaufferie et réseau de chaleur	8 211 €	
ST PIERRE - Création chaufferie et réseau de chaleur	3 150 €	
COSSAYE - Création chaufferie et réseau de chaleur	60 546 €	259 812 €
COULANGES SAULES - Création chaufferie et réseau de chaleur	59 588 €	347 088 €
LORMES 2 - Etude de faisabilité		546 €
LORMES CB - Création chaufferie et réseau de chaleur		4 018 €
COULANGES MALRAUX - Création chaufferie et réseau de chaleur	27 524 €	309 993 €
SOUGY - Création chaufferie et réseau de chaleur		2 017 €
ST GERMAIN - Création chaufferie et réseau de chaleur		2 443 €
ST AMAND 2 - Création chaufferie et réseau de chaleur		5 935 €
EIAT - Modification du silo	42 096 €	16 839 €
EIAT - Extension du réseau n°2	335 894 €	95 971 €
<b>TOTAL CHAUFFERIES ET RESEAUX DE CHALEUR</b>	<b>999 567 €</b>	<b>1 463 787 €</b>
PF RIX - Création du bâtiment de stockage	174 197 €	60 308 €
<b>TOTAL PLATEFORME BOIS</b>	<b>174 197 €</b>	<b>60 308 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 173 765 €</b>	<b>1 524 095 €</b>

Les restes à réaliser concernant les subventions d'équipement s'élevaient à 1 524 095 €.

**II-2-B EMPRUNTS (chapitre 16)**

Nous avons mobilisé 2 500 000 € d'emprunt sur l'exercice 2023.

**II-2-C OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 040)**

Les recettes d'ordre de 975 360 € intègrent :

- Les amortissements pour 700 170 €,
- La variation de stock (stock initial) pour 213 263 €,
- La provision R23 pour 61 926 €.

**II-2-D OPERATIONS PATRIMONIALES (chapitre 041)**

Ce chapitre est composé de l'intégration des études (compte 2031) dans les dépenses du projet qui en découle (compte 23) ou des reclassements de compte pour 1 268 910 €.

**Avec 3 896 197 € en dépenses et 5 918 034 € en recettes, la section d'investissement présente au final un solde d'exécution 2023 excédentaire de 2 021 838 €.**

**Avec le solde déficitaire 2022 reporté de 831 367 €, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 1 190 470 €. En intégrant les restes à réaliser, celui-ci est excédentaire de 549 646 €.**

**CONCLUSIONS**

	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution de l'exercice (2023)	Report de l'exercice N-1 (2022)	Résultat de clôture 2023
Exploitation (total)	2 334 704.36 €	2 334 704.54 €	0.18 €	84.70 €	84.88 €
Investissement (total)	3 896 196.75 €	5 918 034.32 €	2 021 837.57 €	-831 367.49 €	1 190 470.08 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>6 230 901.11 €</b>	<b>8 252 738.86 €</b>	<b>2 021 837.75 €</b>	<b>-831 282.79 €</b>	<b>1 190 554.96 €</b>

RESTES A REALISER*			RESULTAT CUMULE	
Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
0.00 €	0.00 €	0.00 €	84.88 €	
2 164 919.00 €	1 524 095.00 €	-640 824.00 €	549 646.08 €	
<b>2 164 919.00 €</b>	<b>1 524 095.00 €</b>	<b>- 640 824.00 €</b>	<b>549 730.96 €</b>	

\*Restes à réaliser repris en totalité qui seront ajustés lors de leur reprise dans le budget supplémentaire

Chapitre	(K€)	2023
70	Prestations de services (c/70)	1 323,0
74	Dotations et participations (c/74)	45,8
75	Autres produits (c/75)	236,8
722	Travaux en régie	52,1
7135	Variation de stock (stock final)	246,3
	<b>Recette de gestion (A)</b>	<b>1 904,0</b>
77	Produits exceptionnels	23,5
78	Reprise provision	0,0
	<b>Recette réelle (B)</b>	<b>1 927,5</b>
011	Charges à caractère général (c/011)	899,4
012	Charges de personnel (c/012)	340,7
65	Autres charges de gestion courante (c/65)	0,5
7135	Variation de stock (stock initial)	213,3
	<b>Dépense de gestion (C)</b>	<b>1 453,8</b>
66	Charges financières	112,5
67	Charges exceptionnelles	6,3
68	Provision	0,0
	<b>Dépense réelle (D)</b>	<b>1 572,6</b>
	<b>EPARGNE DE GESTION (E) = (A-C)</b>	<b>450,1</b>
	<b>EPARGNE BRUTE (F) = (B-D)</b>	<b>354,9</b>
	Remboursement de capital d'emprunts	354,0
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>0,9</b>

Taux d'épargne de gestion (E/A) 24%

Taux d'épargne brute (F/B) 18%

Taux d'épargne nette (G/B) 0%

Encours de la dette au 31/12/23 7 615,4

Capacité de désendettement (en année) 21,46

Chapitre	(K€)	2023	RAR	2023 avec RAR
	<b>Dépenses d'équipement (y compris var stk)</b>	<b>1 652,8</b>	<b>2 164,9</b>	<b>3 817,7</b>
13	Subventions reçues	1 173,8	1 524,1	2 697,9
10	Fonds, dotations et divers (hors 1068)	0,0		0,0
775	Produits des cessions	0,0		0,0
1641	Emprunts	2 500,0		2 500,0
	Epargne nette	0,9		0,9
15 / 23 / 27	Autres recettes d'investissement	0,0		0,0
166	Delta opération de refinancement	0,0		0,0
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>3 674,6</b>	<b>1 524,1</b>	<b>5 198,7</b>

Fonds de roulement au 01/01/23 en fonctionnement	0,1		0,1
Fonds de roulement au 01/01/23 en investissement	-831,4		-831,4
Variation du fonds de roulement 2023	2 021,8	-640,8	1 381,0
<b>Fonds de roulement au 31/12/23</b>	<b>1 190,6</b>	<b>-640,8</b>	<b>549,7</b>

Variation du stock de dette 2 146,0

Taux d'autofinancement net des invest 0% 0%

Taux de financement des invest par emprunt 151% 65%

**Structurellement avec la reprise des résultats de l'exercice précédent, notre budget présente à la clôture un résultat de clôture excédentaire de 1 190 555 €.**

**Le résultat cumulé après prise en compte des restes à réaliser est largement excédentaire de 549 731 €.**

**La régie de chaleur est en autonomie financière ce qui impose de respecter à minima un équilibre entre les dépenses et les recettes. Nous devons donc en 2024 consolider durablement le résultat d'exploitation pour pouvoir continuer à respecter cet objectif.**

038.CS.2024

**AR Prefecture**

058-255801185-20240316-038\_CS\_2024-BF  
Reçu le 26/03/2024  
Publié le 26/03/2024

**CONSOLIDATION BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES 2023 (hors  
RAR)**

Chapitre	(K€)	Budget Principal	Budget déchets ménagers	Budget prestations	Consolidation	Budget réseaux de chaleur
013	Atténuations de charges	207,5	0,0	0,0	207,5	0,0
70	Prestations de services (c/70)	2 084,6	675,2	732,1	3 491,9	1 323,0
73	TCCFE	4 870,4	0,0	0,0	4 870,4	0,0
74	Dotations et participations (c/74)	3 610,0	8 552,7	0,0	12 162,7	45,8
75	Autres produits (c/75)	2 160,6	60,5	102,6	2 323,7	236,8
722	Travaux en régie	0,0	0,0	0,0	0,0	52,1
7135	Variation de stock (stock final)	0,0	0,0	0,0	0,0	246,3
	<b>Recette de gestion (A)</b>	<b>12 933,0</b>	<b>9 288,4</b>	<b>834,7</b>	<b>23 056,2</b>	<b>1 904,0</b>
76	Produits financiers	6,8	0,0	0,0	6,8	0,0
77	Produits exceptionnels (hors cession)	5,5	8,6	0,0	14,1	23,5
78	Reprise provision			0,0		0,0
	<b>Recette réelle (B)</b>	<b>12 945,3</b>	<b>9 297,1</b>	<b>834,7</b>	<b>23 077,1</b>	<b>1 927,5</b>
011	Charges à caractère général (c/011)	2 944,2	3 966,5	286,8	7 197,6	899,4
012	Charges de personnel (c/012)	5 591,2	679,3	432,6	6 703,0	340,7
65	Autres charges de gestion courante (c/65)	251,1	3 772,7	103,1	4 126,9	0,5
7135	Variation de stock (stock initial)	0,0	0,0	0,0	0,0	213,3
	<b>Dépense de gestion (C)</b>	<b>8 786,4</b>	<b>8 418,6</b>	<b>822,6</b>	<b>18 027,5</b>	<b>1 453,8</b>
66	Charges financières	88,0	37,8	0,0	125,8	112,5
67	Charges exceptionnelles	71,3	213,2	2,6	287,1	6,3
68	Provision	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
	<b>Dépense réelle (D)</b>	<b>8 945,7</b>	<b>8 669,6</b>	<b>825,2</b>	<b>18 440,5</b>	<b>1 572,6</b>
	<b>EPARGNE DE GESTION (E) = (A-C)</b>	<b>4 146,6</b>	<b>869,9</b>	<b>12,2</b>	<b>5 028,6</b>	<b>450,1</b>
	<b>EPARGNE BRUTE (F) = (B-D)</b>	<b>3 999,6</b>	<b>627,5</b>	<b>9,5</b>	<b>4 636,6</b>	<b>354,9</b>
	Remboursement de capital d'emprunts	529,5	136,2	0,0	665,7	354,0
	<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>3 470,1</b>	<b>491,3</b>	<b>9,5</b>	<b>3 970,9</b>	<b>0,9</b>
	Taux d'épargne de gestion (E/A)	32%	9%	1%	22%	24%
	Taux d'épargne brute (F/B)	31%	7%	1%	20%	18%
	Taux d'épargne nette (G/B)	27%	5%	1%	17%	0%

<b>Encours de la dette au 31/12/23</b>	7 280,6	4 413,9	0,0	11 694,5	7 615,4
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	1,82	7,03	0,00	2,52	21,46

Chapitre	(K€)	Budget Principal	Budget déchets ménagers	Budget prestations	Consolidation	Budget réseaux de chaleur
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>14 686,2</b>	<b>1 773,1</b>	<b>0,0</b>	<b>16 459,4</b>	<b>1 652,8</b>
13	Subventions reçues	3 594,8	14,1	0,0	3 608,9	1 173,8
10	Fonds, dotations et divers (hors 1068)	1 252,5	75,8	0,0	1 328,3	0,0
775	Produits des cessions	3,8	37,2	0,0	41,0	0,0
1641	Emprunts	2 800,0	1 920,0	0,0	4 720,0	2 500,0
	Epargne nette	3 470,1	491,3	9,5	3 970,9	0,9
15/ 23 / 27 / 45	Autres recettes d'investissement	2 305,0	0,0	0,0	2 305,0	0,0
166	Delta opération de refinancement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>13 426,2</b>	<b>2 538,3</b>	<b>9,5</b>	<b>15 974,1</b>	<b>3 674,6</b>
	Fonds de roulement au 01/01/23 en fonctionnement	2 297,7	415,7	1,0	2 714,4	0,1
	Fonds de roulement au 01/01/23 en investissement	645,6	587,6	77,4	1 310,5	-831,4
	Variation du fonds de roulement 2023	-1 260,0	765,2	9,5	-485,3	2 021,8
	<b>Fonds de roulement au 31/12/22</b>	<b>1 683,3</b>	<b>1 768,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3 539,6</b>	<b>1 190,6</b>
	<b>Variation du stock de dette</b>	<b>2 270,5</b>	<b>1 783,8</b>	<b>0,0</b>	<b>4 054,3</b>	<b>2 146,0</b>
	Taux d'autofinancement net des invest	24%	28%	#DIV/0!	24%	0%
	Taux de financement des invest par emprunt	19%	108%	#DIV/0!	29%	151%

**BUDGET PRINCIPAL ENERGIE**

Section	BUDGET 2023 (hors 023, 021 et résultat)	REALISATIONS 2023	RESTE A REALISER	TAUX DE REALISATION (hors RAR)*
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	36 280 767,00 €	16 502 739,64 €	12 468 384,20 €	45,49 % / 50,58 %
RECETTES	31 889 476,34 €	15 561 079,35 €	11 632 939,00 €	48,8 % / 54,68 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	12 550 958,00 €	10 124 297,83 €	57 700,00 €	80,67 % / 87,4 %
RECETTES	18 436 954,00 €	14 230 414,65 €	2 290 867,00 €	77,18 % / 93,21 %

**BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Section	BUDGET 2023 (hors 023, 021 et résultat)	REALISATIONS 2023	RESTE A REALISER	TAUX DE REALISATION (hors RAR)*
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	7 295 396,00 €	2 037 288,12 €	5 151 987,00 €	27,93 % / 26,49 %
RECETTES	6 333 581,55 €	2 404 177,05 €	3 616 623,00 €	37,96 % / 49,73 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	10 085 573,00 €	9 044 998,88 €		89,68 % / 96,08 %
RECETTES	10 081 312,00 €	9 443 289,69 €		93,67 % / 97,44 %

**BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES**

Section	BUDGET 2023 (hors 023, 021 et résultat)	REALISATIONS 2023	RESTE A REALISER	TAUX DE REALISATION (hors RAR)*
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	97 553,84 €	0,00 €	17 633,00 €	0 % / 0 %
RECETTES	9 800,00 €	9 502,25 €	0,00 €	96,96 % / 99,47 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	846 074,26 €	834 716,03 €		98,66 % / 84,55 %
RECETTES	855 474,00 €	834 732,34 €		97,58 % / 84,69 %

**CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL + ANNEXES (hors REGIE DE CHALEUR)**

Section	BUDGET 2023 (hors 023, 021 et résultat)	REALISATIONS 2023	RESTE A REALISER	TAUX DE REALISATION (hors RAR)*
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	43 673 716,84 €	18 540 027,76 €	17 638 004,20 €	42,45 % / 48,71 %
RECETTES	38 232 857,89 €	17 974 758,65 €	15 249 562,00 €	47,01 % / 54,35 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	23 482 605,26 €	20 004 012,74 €	57 700,00 €	85,19 % / 91,2 %
RECETTES	29 373 740,00 €	24 508 436,68 €	2 290 867,00 €	83,44 % / 94,55 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>67 156 322,10 €</b>	<b>38 544 040,50 €</b>	<b>17 695 704,20 €</b>	<b>57,39 % / 62,98 %</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>67 606 597,89 €</b>	<b>42 483 195,33 €</b>	<b>17 540 429,00 €</b>	<b>62,84 % / 70,16 %</b>

\*2023/2022

<b>BUDGET REGIE DE CHALEUR</b>				
<b>Section</b>	<b>BUDGET 2023 (hors 023, 021 et résultat)</b>	<b>REALISATIONS 2023</b>	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>TAUX DE REALISATION (hors RAR)*</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	10 990 428,00 €	3 896 196,75 €	2 164 919,00 €	35,45 % / 62,67 %
RECETTES	11 821 795,49 €	5 918 034,32 €	1 524 095,00 €	50,06 % / 50,59 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 754 144,70 €	2 334 704,36 €	6 789,00 €	84,77 % / 93,44 %
RECETTES	2 754 060,00 €	2 334 704,54 €	2 184,00 €	84,77 % / 93,44 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 744 572,70 €</b>	<b>6 230 901,11 €</b>	<b>2 171 708,00 €</b>	<b>45,33 % / 72,56 %</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 575 855,49 €</b>	<b>8 252 738,86 €</b>	<b>1 526 279,00 €</b>	<b>56,62 % / 63,23 %</b>

**Les restes à réaliser tant pour le budget principal et annexes que de la régie de chaleur feront l'objet d'une reprise dans le cadre du budget supplémentaire 2024.**

**Les décisions d'affectation du résultat 2023 seront présentées à cette occasion.**

### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

**-D'ADOPTER** la présentation des comptes financiers uniques 2024 du budget principal énergie ainsi que les budgets annexes.